

**Municipalité de Saint-Frédéric**

# Plan d'urbanisme

**Règlement 295-15**

Adopté le 1<sup>er</sup> juin 2015

Entré en vigueur le 6 juillet 2015



**Municipalité de Saint-Frédéric**  
850, rue de l'Hôtel-de-Ville  
Saint-Frédéric, Québec G0N 1P0

Téléphone : 418 426-3357  
Télécopieur : 418 426-1259  
Courriel : [municipal@saint-frederic.com](mailto:municipal@saint-frederic.com)

[www.saint-frederic.com](http://www.saint-frederic.com)

# Plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Frédéric

## Règlement numéro 295-15

Date de l'avis de motion : 9 mars 2015

Date d'adoption du projet de règlement : 9 mars 2015

Date de l'assemblée de consultation : 20 avril 2015

Date d'adoption du règlement : 1<sup>er</sup> juin 2015

Date d'entrée en vigueur : 6 juillet 2015

### Liste des modifications apportées

Règlement numéro	Entrée en vigueur	Objet
393-24	24-04-2024	Modification de l'aire de protection des puits municipaux et îlots de chaleur



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ ROBERT-CLICHE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRÉDÉRIC

**RÈGLEMENT NUMÉRO 295-15 RELATIF AU PLAN D'URBANISME DE  
LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRÉDÉRIC**

---

**ATTENDU QUE** le *Plan d'urbanisme* de la Municipalité de Saint-Frédéric a été adopté en septembre 1989;

**ATTENDU QUE** le *Schéma d'aménagement et de développement révisé* de la MRC Robert-Cliche a été adopté en octobre 2010 et est entré en vigueur le 9 février 2011;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit modifier son *Plan d'urbanisme* de façon à le rendre conforme au *Schéma d'aménagement et de développement révisé* de la MRC;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite également remplacer son *Plan d'urbanisme* afin de tenir compte des nouvelles réalités et de mieux répondre aux besoins de la population en matière d'aménagement et d'urbanisme;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné conformément à la Loi lors de la séance du 9 mars 2015;

**ATTENDU QU'**un projet de règlement a été adopté conformément à la Loi lors de la séance du 9 mars 2015;

**ATTENDU QU'**une assemblée de consultation a été tenue conformément à la Loi le 20 avril 2015;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Denis Vachon et résolu à l'unanimité que le *Plan d'urbanisme* soit adopté, tel que déposé :

# TABLE DES MATIÈRES

---

<b>Introduction</b> .....	<b>1</b>
<b>CHAPITRE 1. Le plan d'urbanisme</b> .....	<b>2</b>
1.1. Qu'est-ce qu'un plan d'urbanisme .....	2
1.2. Le contenu du plan.....	2
<b>CHAPITRE 2. Dispositions administratives</b> .....	<b>3</b>
<b>2.1. Dispositions déclaratoires</b> .....	<b>3</b>
2.1.1. Titre du règlement .....	3
2.1.2. Abrogation et remplacement.....	3
2.1.3. Territoire assujetti.....	3
2.1.4. But .....	3
2.1.5. documents hors texte .....	3
<b>2.2. Dispositions interprétatives</b> .....	<b>3</b>
2.2.1. Effet de l'entrée en vigueur du règlement .....	3
2.2.2. Interprétation des limites d'affectation .....	3
2.2.3. Grille de compatibilité des usages.....	4
2.2.4. Usages et constructions dérogatoires protégés par droits acquis .....	4
<b>CHAPITRE 3. Portrait de la Municipalité de Saint-Frédéric</b> .....	<b>5</b>
3.1. Historique .....	5
3.2. Situation géographique .....	5
3.3. Occupation du territoire .....	7
3.4. Environnement et milieux naturels .....	9
3.5. Caractéristiques démographiques.....	9
3.5.1. Familles et ménages .....	10
3.5.2. Scolarité et emploi .....	10
3.6. Situation socio-économique et organisation territoriale .....	12
3.6.1. Secteur agricole et forestier .....	13
3.6.2. Secteur résidentiel .....	14
3.6.3. Secteur commercial et de service et habitudes de consommation .....	15
3.6.4. Secteur d'utilité publique .....	16
3.6.5. Secteur industriel et minier.....	18
3.6.6. Secteur culturel, patrimonial, touristique et de loisir .....	18
3.6.7. Vie municipale.....	20
<b>CHAPITRE 4. Potentiels, enjeux et problématiques</b> .....	<b>21</b>
4.1. Une situation géographique favorable .....	21
4.2. Des moteurs socio-économiques à consolider .....	21
4.2.1. Un dynamisme agricole.....	21
4.2.2. Des points d'intérêts uniques.....	21
4.2.3. Une offre résidentielle variée et de qualité .....	21

4.2.4.	Un parc industriel prospère .....	22
<b>4.3.</b>	<b>Un village animé, une population impliquée .....</b>	<b>22</b>
<b>4.4.</b>	<b>Des défis à relever .....</b>	<b>22</b>
4.4.1.	L'exode des jeunes .....	22
4.4.2.	offre commerciale et de service à diversifier .....	23
4.4.3.	La cohabitation harmonieuse des usages .....	23
4.4.4.	Un logement pour toutes les catégories de population.....	23
4.4.5.	Problématique de l'eau potable.....	23
<b>CHAPITRE 5.</b>	<b><i>Les grandes orientations d'aménagement .....</i></b>	<b>25</b>
<b>5.1.</b>	<b>La vision d'aménagement .....</b>	<b>25</b>
<b>5.2.</b>	<b>Les orientations d'aménagement.....</b>	<b>26</b>
5.2.1.	Le développement socio-économique .....	26
5.2.2.	L'exploitation des ressources .....	28
5.2.3.	L'occupation du territoire .....	29
5.2.4.	L'environnement naturel et humain .....	31
5.2.5.	Le tourisme, la culture et le patrimoine .....	33
<b>CHAPITRE 6.</b>	<b><i>Les grandes affectations du sol et les densités d'occupation.....</i></b>	<b>34</b>
<b>6.1.</b>	<b>Densités d'occupation .....</b>	<b>34</b>
<b>6.2.</b>	<b>Grandes affectations du sol .....</b>	<b>34</b>
6.2.1.	Affectation Résidentielle .....	35
6.2.2.	Affectation Mixte .....	36
6.2.3.	Affectation Publique et institutionnelle .....	36
6.2.4.	Affectation Industrielle.....	37
6.2.5.	Affectation Agricole.....	37
6.2.6.	Affectation Agroforestière .....	38
6.2.7.	Affectation Forestière .....	38
6.2.8.	Affectation Résidentielle rurale .....	38
<b>6.3.</b>	<b>Les îlots déstructurés.....</b>	<b>39</b>
<b>6.4.</b>	<b>Compatibilité des usages .....</b>	<b>39</b>
<b>CHAPITRE 7.</b>	<b><i>Le tracé projeté et le type des principales voies de circulation .....</i></b>	<b>42</b>
<b>7.1.</b>	<b>Réseau de transport routier.....</b>	<b>42</b>
7.1.1.	Automobiles et véhicules lourds .....	43
7.1.2.	Transport collectif et scolaire.....	43
<b>7.2.</b>	<b>Transport aérien .....</b>	<b>44</b>
<b>7.3.</b>	<b>Transport ferroviaire .....</b>	<b>44</b>
<b>7.4.</b>	<b>Réseaux récréatifs .....</b>	<b>44</b>
7.4.1.	Motoneige et quad.....	44
7.4.2.	Vélo .....	45
<b>7.5.</b>	<b>Prévisions et enjeux en matière de transport .....</b>	<b>45</b>
7.5.1.	État du réseau routier et problématiques.....	45
7.5.2.	Prévisions en transport .....	45
<b>CHAPITRE 8.</b>	<b><i>Les contraintes à l'utilisation du sol .....</i></b>	<b>47</b>

<b>8.1. Les contraintes naturelles.....</b>	<b>47</b>
8.1.1. Les rives, le littoral et la plaine inondable.....	47
8.1.2. Les milieux humides .....	47
8.1.3. Les zones d'érosion .....	47
<b>8.2. Les contraintes anthropiques.....</b>	<b>47</b>
8.2.1. Le parc industriel, l'extraction des ressources et l'entreposage .....	47
8.2.2. Les matières résiduelles .....	48
8.2.3. Le transport aérien.....	48
8.2.4. Les barrages .....	48
<b>CHAPITRE 9. Les zones à restaurer ou protéger.....</b>	<b>49</b>
9.1. La rivière des fermes .....	49
9.2. La prise d'eau municipale et les aires de protection.....	49
9.3. Les cimetières de carcasses automobiles.....	49
9.4. Le patrimoine religieux.....	49
<b>CHAPITRE 10. Dispositions finales .....</b>	<b>51</b>
10.1. Entrée en vigueur .....	51

## LISTE DES TABLEAUX

---

<i>Tableau 3.1 Occupation du sol de Saint-Frédéric.....</i>	<i>7</i>
<i>Tableau 3.2 Potentiel des sols agricoles et forestiers .....</i>	<i>8</i>
<i>Tableau 3.3 Caractéristiques démographiques de Saint-Frédéric (1986-2011) .....</i>	<i>9</i>
<i>Tableau 3.4 Répartition des groupes d'âge en 2011 .....</i>	<i>9</i>
<i>Tableau 3.5 Nombre de ménage à Saint-Frédéric (1986-2011).....</i>	<i>10</i>
<i>Tableau 3.6 Caractéristiques des ménages.....</i>	<i>10</i>
<i>Tableau 3.7 Niveau de scolarité atteint chez les 15 ans et plus .....</i>	<i>11</i>
<i>Tableau 3.8 Niveau de scolarité atteint chez la population de Saint-Frédéric, répartition par groupe d'âge.....</i>	<i>11</i>
<i>Tableau 3.9 Domaines d'emploi de la population de Saint-Frédéric .....</i>	<i>12</i>
<i>Tableau 3.10 Lieu de travail de la population de Saint-Frédéric .....</i>	<i>12</i>
<i>Tableau 3.11 Répartition des unités d'évaluation selon leur usage principal .....</i>	<i>13</i>
<i>Tableau 3.12 Les usages agricoles du territoire.....</i>	<i>13</i>
<i>Tableau 3.13 Répartition des bâtiments résidentiels par type .....</i>	<i>14</i>
<i>Tableau 3.14 Âge des bâtiments résidentiels .....</i>	<i>15</i>
<i>Tableau 3.15 Inventaire des principaux commerces et services présents sur le territoire de la Municipalité.....</i>	<i>16</i>
<i>Tableau 3.16 Autres services desservant le territoire de la Municipalité .....</i>	<i>16</i>
<i>Tableau 3.17 Services et bâtiments d'utilité publique sur le territoire de la Municipalité .....</i>	<i>17</i>
<i>Tableau 3.18 Autres services et bâtiments d'utilité publique faisant l'objet d'entente avec la Municipalité .....</i>	<i>17</i>
<i>Tableau 6.1 Densités d'occupation des usages résidentiels .....</i>	<i>34</i>
<i>Tableau 6.2 Grandes affectations du sol et dénomination.....</i>	<i>35</i>
<i>Tableau 6.3 Grille de compatibilité des usages.....</i>	<i>40</i>
<i>Tableau 7.1 Débits journaliers moyens annuels du réseau routier supérieur.....</i>	<i>43</i>

## **LISTE DES FIGURES**

---

*Figure 3.1 Pyramide des âges 2011 ..... 10*

## **LISTE DES CARTES**

---

*Carte 3.1 Positionnement de la Municipalité de Saint-Frédéric en Chaudière-Appalaches ..... 6*

*Carte 3.2 Localisation de la Municipalité de Saint-Frédéric dans la MRC Robert-Cliche... 6*

*Carte 3.3 Occupation du territoire à Saint-Frédéric..... 8*

*Carte 7.1 Réseau routier supérieur de la Municipalité de Saint-Frédéric ..... 42*

## **LISTE DES PLANS**

---

*Plan des affectations du sol..... Annexe*

*Plan des potentiels et contraintes ..... Annexe*



## INTRODUCTION

---

La Municipalité de Saint-Frédéric a adopté une réglementation<sup>1</sup> en urbanisme à la suite de l'élaboration de la première génération du *Schéma d'aménagement et de développement* (SAD)<sup>2</sup> de la MRC Robert-Cliche de 1988.

Adoptée en 1989 et 1990, cette nouvelle réglementation d'urbanisme visait à poser les bases de l'organisation du territoire de la Municipalité ainsi qu'à encadrer le développement des usages, qu'ils soient agricoles, résidentiels, commerciaux, industriels ou autres. Au fil des ans, quelques amendements ont permis à la municipalité de bonifier sa réglementation, tout en maintenant le cap sur les grandes orientations d'aménagement qu'elle avait établies.

Avec l'entrée en vigueur du *Schéma d'aménagement et de développement révisé* (SADR) de la MRC Robert-Cliche le 9 février 2011<sup>3</sup>, la Municipalité de Saint-Frédéric doit ajuster sa réglementation en urbanisme afin qu'elle soit concordante avec les nouveaux éléments et nouvelles dispositions contenus au SADR.

Consciente de la constante évolution au niveau de son développement, de la prise en compte de nouveaux éléments d'aménagement et de l'importance d'adapter sa réglementation aux nouvelles réalités et aux opportunités qui s'offrent à elle, la Municipalité de Saint-Frédéric profite donc de l'occasion de la concordance de sa réglementation au SADR pour réviser l'ensemble de son Plan et de ses règlements d'urbanisme afin de mieux répondre aux besoins de la Municipalité en matière d'aménagement et de développement.

---

<sup>1</sup> La réglementation en urbanisme de la Municipalité de Saint-Frédéric comprend les documents suivants :  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRÉDÉRIC (1989) *Plan d'urbanisme*, Règ. 169-89, 22 p.  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRÉDÉRIC (1990) *Règlement de zonage*, Règ. 173-90, 77 p.  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRÉDÉRIC (1990) *Règlement de lotissement*, Règ. 174-90, 15 p.  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRÉDÉRIC (1990) *Règlement de construction*, Règ. 176-90, 9 p.  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRÉDÉRIC (1990) *Règlement sur les permis et certificats*, Règ. 177-90, 16 p.  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRÉDÉRIC (1990) *Règlement relatif à certaines conditions d'émission du permis de construction*, Règ. 175-90, 6 p.

<sup>2</sup> MRC ROBERT-CLICHE (1988) *Schéma d'aménagement*, Règlement 35-87, amendé par le règlement 42-88, Service de l'aménagement, 140 p.

<sup>3</sup> MRC ROBERT-CLICHE (2010) *Schéma d'aménagement et de développement révisé*, Règ. 127-09 amendé par le règ. 132-10, Service de l'aménagement du territoire, Comprenant les sections *Schéma d'aménagement et de développement révisé*, 194 p., *Document complémentaire*, 52 p., *Plan d'action*, 13 p., et *Consultation publique*, 30 p.

# CHAPITRE 1. LE PLAN D'URBANISME

---

## 1.1. QU'EST-CE QU'UN PLAN D'URBANISME

Le *Plan d'urbanisme* est un document de planification réalisé par une municipalité en matière d'aménagement du territoire. Il s'agit d'un outil important pour une municipalité puisqu'il établit les lignes directrices de son organisation spatiale et physique desquelles découle une vision d'ensemble du territoire.

Ce document est issu d'une réflexion de la population, des élus et de toutes autres parties intéressées par le développement de la Municipalité à moyen terme.

C'est donc à partir du *Plan d'urbanisme*, accompagné de sa réglementation, que les plus beaux projets de développement, de consolidation ou de restructuration prennent vie.

## 1.2. LE CONTENU DU PLAN

Le contenu du *Plan d'urbanisme* est dicté par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) sous deux catégories, soit les éléments de contenu obligatoires et les éléments facultatifs.

En plus des dispositions administratives, le *Plan d'urbanisme* doit contenir les éléments suivants :

- Les grandes orientations d'aménagement du territoire;
- Les grandes affectations du sol et les densités de son occupation;
- Le tracé projeté et le type des principales voies de circulation et des réseaux de transport.

Le *Plan d'urbanisme* de Saint-Frédéric comprend également les éléments facultatifs suivants :

- Le portrait de la municipalité;
- Les zones à rénover, restaurer ou protéger;
- La nature, la localisation et le type des équipements et infrastructures destinés à l'usage de la vie communautaire;
- La nature et l'emplacement projeté des principaux réseaux et terminaux d'aqueduc, d'égouts, d'électricité, de télécommunication et de câblodistribution;

## **CHAPITRE 2. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES**

---

### **2.1. DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES**

#### **2.1.1. TITRE DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement s'intitule « *Plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Frédéric* » et porte le numéro 295-15.

#### **2.1.2. ABROGATION ET REMPLACEMENT**

Le *Règlement 169-89* inhérent au *Plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Frédéric*, les règlements qui le modifient, ainsi que tous les autres règlements de la Municipalité incompatibles ou inconciliables avec les dispositions du présent règlement sont abrogés.

#### **2.1.3. TERRITOIRE ASSUJETTI**

Le présent règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la Municipalité de Saint-Frédéric.

#### **2.1.4. BUT**

Le présent règlement a pour objectif la réalisation d'un développement harmonieux du territoire de la Municipalité en misant sur ses potentiels naturels et humains, tout en tenant compte des contraintes du milieu. Il établit l'encadrement nécessaire afin de guider la Municipalité lors de la prise de décisions en urbanisme.

#### **2.1.5. DOCUMENTS HORS TEXTE**

Le *Plan des affectations du sol* et le *Plan des potentiels et des contraintes* font parties intégrantes du présent règlement et toutes les modifications doivent être effectuées selon la même procédure qu'une modification au présent règlement.

Les tableaux, diagrammes, graphiques, images et toute forme d'expression autre que les textes proprement dits contenus dans ce règlement en font partie intégrante. Cependant, en cas de conflit entre le contenu des tableaux, diagrammes, graphiques et images et le texte du règlement, ce dernier prévaut.

### **2.2. DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES**

#### **2.2.1. EFFET DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT**

L'entrée en vigueur du présent règlement ne crée aucune obligation quant à l'échéance et aux modalités de réalisation des orientations, des interventions, des équipements et des infrastructures formulés et prévus.

#### **2.2.2. INTERPRÉTATION DES LIMITES D'AFFECTATION**

Les limites des affectations sont réputées coïncider avec les lignes suivantes :

- a) L'axe des voies de circulation et leur prolongement imaginaire;
- b) L'axe des voies de chemin de fer;
- c) L'axe des servitudes d'utilités publiques et leur prolongement imaginaire;

- d) L'axe des cours d'eau;
- e) La ligne de crête ou le pied de la pente du terrain dans le cas d'un talus;
- f) Les lignes de lots ou de terrain et leur prolongement imaginaire;
- g) Les limites du territoire de la municipalité;
- h) Les limites des périmètres d'urbanisation de la MRC;
- i) Les limites du territoire agricole établies en vertu de la *Loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., ch. P-41.1).

Les limites des affectations peuvent également être indiquées par une cote portée sur le *Plan des affectations du sol* à partir d'une des lignes visées au premier paragraphe.

Lorsqu'une limite d'affectation suit à peu près une des lignes visées au premier paragraphe, la première est réputée coïncider avec la seconde.

Lorsqu'une limite d'affectation est approximativement parallèle à une des lignes visées au premier paragraphe, la première est considérée comme vraiment parallèle à la seconde, à la distance indiquée au *Plan des affectations du sol*.

### **2.2.3. GRILLE DE COMPATIBILITÉ DES USAGES**

La *Grille de compatibilité des usages* indique si une activité est compatible ou non avec une affectation du sol. En cas de contradiction entre la *Grille de compatibilité des usages* et le texte du présent règlement, le texte prévaut.

### **2.2.4. USAGES ET CONSTRUCTIONS DÉROGATOIRES PROTÉGÉS PAR DROITS ACQUIS**

La révision de la réglementation en urbanisme peut, pour certaines affectations, entraîner une modification des usages permis ou des normes d'implantation, créant ainsi certains usages ou constructions dérogatoires à cette nouvelle réglementation. Bien que dérogatoires, ces usages et constructions sont protégés par des droits acquis.

Un usage dérogatoire pourra ainsi être poursuivi, tout en étant conforme à la réglementation, et pourra même être extensionné sous certaines conditions prescrites dans la nouvelle réglementation. Les règlements d'urbanisme édicteront également des dispositions sur les constructions dérogatoires et sur leur possibilité d'agrandissement ou de modification.

Finalement, un usage ou une construction dérogatoire qui devient conforme à la réglementation ne peut être exercé de nouveau de façon dérogatoire.

## CHAPITRE 3. PORTRAIT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRÉDÉRIC

---

### 3.1. HISTORIQUE

Faisant à l'époque partie de Saint-Joseph, c'est vers 1800 que la colonisation de Saint-Frédéric s'amorce sur ces terres, vues comme une promesse de prospérité, le long du rang Saint-Louis près de la rivière des Fermes.

Avec l'accroissement de la population dû au projet de construction d'un moulin à scie et à farine, le territoire fait l'objet d'une érection canonique en 1851 pour devenir la paroisse de Saint-Frédéric. Officiellement établie comme Municipalité de paroisse en 1855, Saint-Frédéric tient son nom de l'abbé Frédéric Caron, curé de Saint-Joseph et premier curé de la nouvelle paroisse. À l'époque, Saint-Frédéric comptait un vaste territoire qui incluait Tring-Jonction, Saint-Séverin, Saint-Jules et East-Broughton.

Depuis bon nombre d'années, Saint-Frédéric compte un secteur industriel dynamique composé d'entreprises à succès et où l'agriculture règne abondamment. Cette Municipalité offre plusieurs activités sportives et culturelles uniques et demeure un milieu idéal pour les nouvelles familles.

### 3.2. SITUATION GÉOGRAPHIQUE

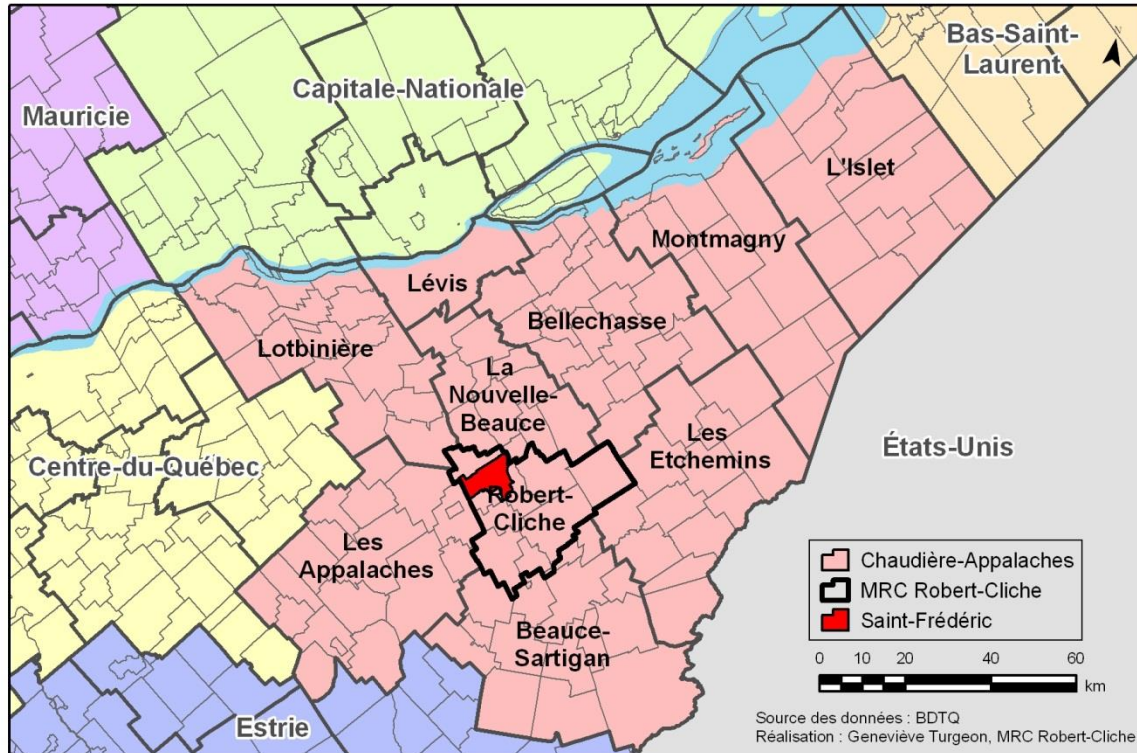
La Municipalité de Saint-Frédéric est située au nord-ouest dans la MRC Robert-Cliche en Chaudière-Appalaches et occupe une superficie de 71,6 km<sup>2</sup> (Carte 3.1). Elle est avoisinante à Tring-Jonction localisée au sud, Saint-Joseph-des-Érables à l'est et Saint-Séverin au nord-ouest, ainsi qu'à Sacré-Cœur-de-Jésus à l'ouest dans la MRC des Appalaches et à Vallée-Jonction au nord-est dans la MRC Nouvelle-Beauce (Carte 3.2).



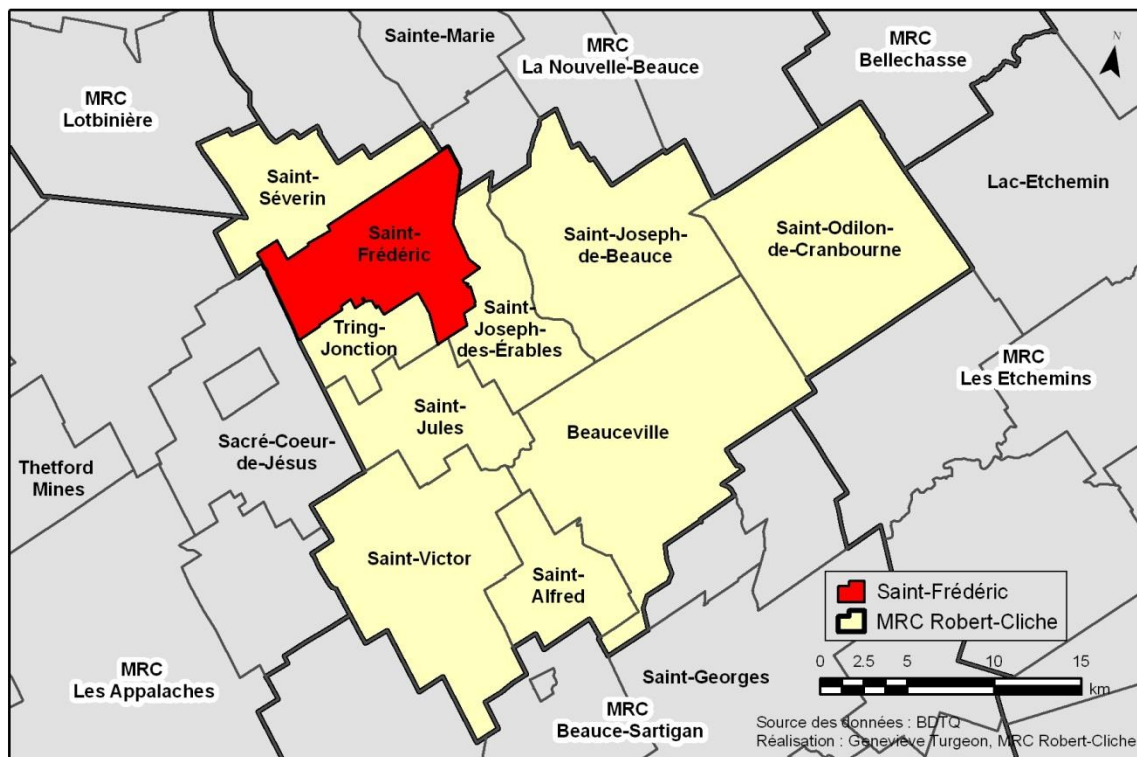
*Municipalité de Saint-Frédéric*

Saint-Frédéric est traversée par les routes 112 et 276 qui convergent à 3 kilomètres au nord de l'aéroport. La Municipalité est située près de grands centres régionaux tels Thetford Mines, à une quarantaine de kilomètres vers l'ouest et Québec, à environ 70 kilomètres au nord. Le relief des Appalaches sert de large encadrement au territoire et la rivière des Fermes y coule d'ouest en est pour se jeter dans la rivière Chaudière à Saint-Joseph.

**Carte 3.1 Positionnement de la Municipalité de Saint-Frédéric en Chaudière-Appalaches**



**Carte 3.2 Localisation de la Municipalité de Saint-Frédéric dans la MRC Robert-Cliche**



### 3.3. OCCUPATION DU TERRITOIRE

Saint-Frédéric est occupée en quasi-totalité par les activités agricoles et forestières. En effet, plus de 60 % de la Municipalité est sous couvert forestier, tandis que l'agriculture occupe une superficie considérable avec plus du tiers du territoire en culture (Tableau 3.1). Il est également à noter que tout le territoire de la Municipalité de Saint-Frédéric est sous tenure privée.

**Tableau 3.1 Occupation du sol de Saint-Frédéric**

<b>Occupation du sol</b>		
<b>Type</b>	<b>Superficie (ha)</b>	<b>%</b>
Milieu bâti ou non agricole	106,6 ha	1,5 %
Terre en culture	2400,7 ha	33,2 %
Forêt de feuillus	1123,6 ha	15,5 %
Forêt mixte	1594,5 ha	22,1 %
Forêt de résineux	1701,9 ha	23,5 %
Mines et carrières	34,5 ha	0,5 %
Lac et étendues d'eau	19,1 ha	0,3 %
Friche et autres	249,1 ha	3,4 %
<b>Total</b>	<b>7230 ha</b>	<b>100%</b>

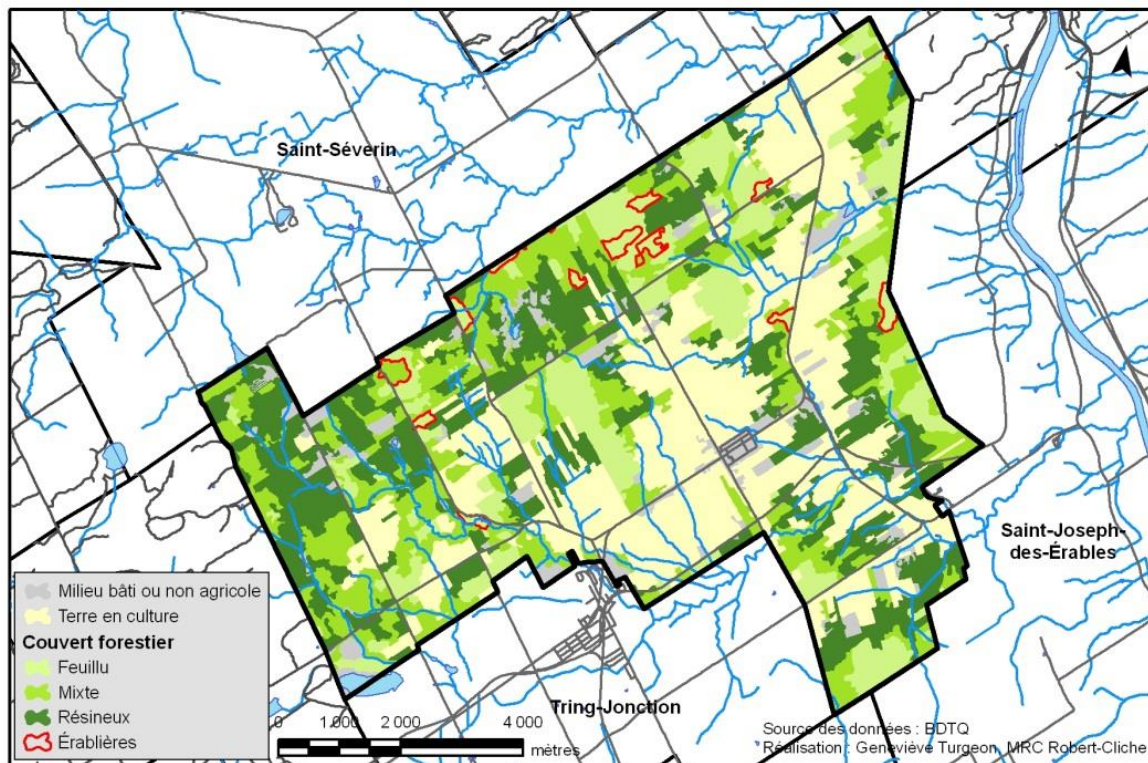
Sources : MAMROT (2010) *Peuplements écoforestiers* (ressource géomatique) et MRC Robert-Cliche (2011) *Matrices et Rôles d'évaluation*.

Au total, près de 96 % du territoire municipal est situé en zone agricole permanente. La superficie exclue de la zone agricole (4 %) correspond aux périmètres d'urbanisation de la Municipalité, au secteur de la Régie intermunicipale du parc industriel Beauce-Amiante et à une portion boisée au nord-ouest de la Municipalité.

Le potentiel des sols agricoles et forestiers de la Municipalité varie de très faible à modéré (Tableau 3.2). Les terres les plus fertiles sont en grande partie en culture et situées de part et d'autre des deux grands axes routiers de la Municipalité, soit les routes 112 et 276, ainsi que le long des rangs Saint-Pierre et Saint-Olivier.



**Carte 3.3 Occupation du territoire à Saint-Frédéric**



**Tableau 3.2 Potentiel des sols agricoles et forestiers**

Potentiel des sols*			
Classe	Description	Superficie (ha)	%
3	Sols comportant des limitations modérément graves qui restreignent le choix des cultures ou imposent des pratiques spéciales de conservation	1271,1 ha	18,2 %
4	Sols comportant de graves limitations qui restreignent le choix des cultures ou imposent des pratiques spéciales de conservation	1101,9 ha	15,8 %
5	Sols qui sont l'objet de limitations très graves et ne conviennent qu'à la production de plantes fourragères vivaces, mais susceptibles d'amélioration	1748,1 ha	25,1 %
7	Sols inutilisables soit pour la culture soit pour les plantes fourragères vivaces	2847,9 ha	40,9 %
<b>Total</b>		<b>6969 ha</b>	<b>100 %</b>

\* Ne comprend que les terres localisées en zone agricole permanente.

Source : ARDA (sans date) Inventaire des terres du Canada. Institut de recherche et de développement en agroenvironnement. Ressource géomatique.



### 3.4. ENVIRONNEMENT ET MILIEUX NATURELS

Tout le territoire de Saint-Frédéric se situe à l'intérieur du grand bassin versant de la rivière Chaudière. La portion nord du territoire municipal est également incluse dans le sous-bassin de la rivière Nadeau.

On compte parmi les affluents de la rivière des Fermes, la rivière à Charles-Henri ainsi que quelques cours d'eau comme le ruisseau Bas-Saint-Antoine et le ruisseau Saint-Pierre qui sillonnent le territoire. La Municipalité compte également quelques lacs et étangs sans nom et de petites superficies ainsi que quelques milieux humides, localisés principalement aux abords de la rivière Cliche et des petits affluents de la rivière des Fermes. Finalement, une portion du puits de la mine Carey, qui a été exploitée à Tring-Jonction jusqu'en 1986, se situe sur le territoire de Saint-Frédéric et couvre une superficie de 12 hectares.

### 3.5. CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES

La Municipalité de Saint-Frédéric comptait 1085 habitants en 2011, ce qui équivaut à une densité de 14,9 habitants par kilomètre carré. Il s'agit de la sixième municipalité la plus peuplée sur les dix municipalités constituant la MRC Robert-Cliche, suivant les villes de Beauceville et de Saint-Joseph-de-Beauce, et les municipalités de Saint-Victor, Tring-Jonction et Saint-Odilon-de-Cranbourne.

Avec une croissance démographique de 3,9 % entre 1986 et 2011, la Municipalité de Saint-Frédéric rejoint la moyenne régionale de la MRC Robert-Cliche qui a connu une croissance de 3,1 % pour cette même période.

**Tableau 3.3 Caractéristiques démographiques de Saint-Frédéric (1986-2011)**

Année	1986	1991	1996	2001	2006	2011	Variation 1986-2011
Population	1044	1008	1006	1087	1049	1085	+3,9 %

Source : Statistique Canada (1986 à 2011)

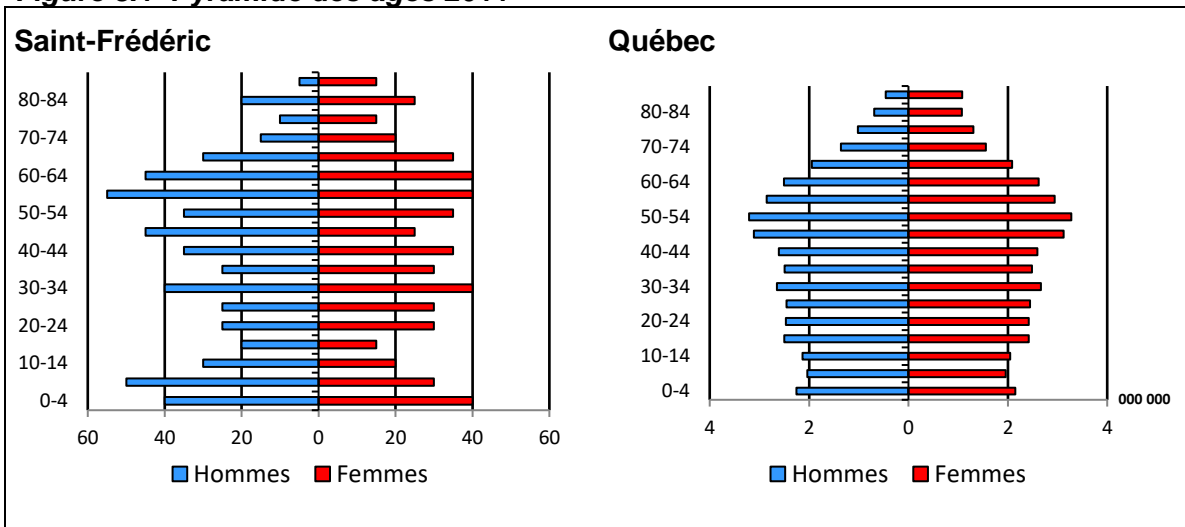
La répartition des groupes d'âge à Saint-Frédéric est similaire à celle de l'ensemble de la région et du Québec et de la MRC Robert-Cliche (Tableau 3.4). La pyramide des âges présentée à la figure suivante fait ressortir l'importance de deux grandes catégories d'âges : les enfants en bas âge (0-10 ans), ainsi que les jeunes retraités de 55-65 ans (Tableau 3.4).

**Tableau 3.4 Répartition des groupes d'âge en 2011**

Groupes d'âge	0-14 ans	15-29 ans	30-44 ans	45-59 ans	60-74 ans	75 ans +
Nombre	210	145	205	235	185	90
%	19,6 %	13,5 %	19,2 %	22,0 %	17,3 %	8,4 %

Source : Statistique Canada (2011) Données du recensement : profil des communautés.

**Figure 3.1 Pyramide des âges 2011**



Source : Statistique Canada (2011) Données du recensement : profil des communautés.

### 3.5.1. FAMILLES ET MÉNAGES

La Municipalité comptait 425 ménages en 2011 ce qui représente une augmentation de plus de 40 % au cours des 25 dernières années alors que le nombre de personnes par ménage diminue, passant de 3,42 en 1986 à 2,6 en 2011<sup>4</sup>.

Saint-Frédéric possède un très faible de taux de famille monoparentale avec un pourcentage de 6,3 %, ce qui équivaut à une différence de 11,3 % avec l'ensemble de Québec qui possède un taux de 14,9 %. La moyenne des familles comptant un ou plusieurs enfants (39,2 %) et sensiblement la même que celle de la moyenne québécoise (40,6 %) (Tableau 3.6).

**Tableau 3.5 Nombre de ménage à Saint-Frédéric (1986-2011)**

Année	1986	1991	1996	2001	2006	2011	Variation 1986-2011
Population	305	315	315	385	395	425	+ 40,3 %

Source : Statistique Canada (2011) Données du recensement : profil des communautés.

**Tableau 3.6 Caractéristiques des ménages**

Type de ménage	Couple sans enfants	Couple avec enfants	Famille monoparentale	Personne seule
%	40,5 %	32,9 %	6,3 %	20,3 %

Source : Statistique Canada (2006) Données du recensement : profil des communautés.

### 3.5.2. SCOLARITÉ ET EMPLOI

#### Scolarité

Un peu plus du tiers de la population de Saint-Frédéric ne possède aucun diplôme scolaire, comparativement au quart pour l'ensemble du Québec (Tableau 3.7). Environ le cinquième de la population de Saint-Frédéric (21,2 %) détient un diplôme d'études

<sup>4</sup> STATISTIQUE CANADA (2011) Données du recensement : profil du recensement Saint-Frédéric

secondaires sans avoir poursuivi davantage leurs études, ce qui est similaire à la moyenne provinciale. Une baisse d'intérêt chez les jeunes est observée pour les études professionnelles, passant de 34,9 % pour les 35 à 64 ans à 11,3 % chez les 15 à 34 ans qui choisissent davantage les études collégiales (22,7 %) et universitaires (17 %) que leurs prédécesseurs. (Tableau 3.8).

**Tableau 3.7 Niveau de scolarité atteint chez les 15 ans et plus**

Niveau de scolarité	Saint-Frédéric	Province de Québec
Aucun diplôme	36,3 %	25,0 %
Diplôme d'études secondaires	21,2 %	22,3 %
Diplôme d'études professionnelles et École des métiers	21,8 %	15,3 %
Diplôme d'études collégiales	12,3 %	16,0 %
Diplôme universitaire inférieur au baccalauréat	0,0 %	4,9 %
Diplôme universitaire	8,4 %	16,5 %

Source : Statistique Canada (2006) Données du recensement : profil des communautés.

**Tableau 3.8 Niveau de scolarité atteint chez la population de Saint-Frédéric, répartition par groupe d'âge**

Niveau de scolarité	15 à 34 ans	35 à 64 ans	65 ans et +
Aucun diplôme	24,5 %	23,6 %	83,7 %
Diplôme d'études secondaires	24,5 %	24,7 %	8,1 %
Diplôme d'études professionnelles et École des métiers	11,3 %	34,9 %	5,5 %
Diplôme d'études collégiales	22,7 %	11,2 %	0,0 %
Diplôme universitaire inférieur au baccalauréat	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Diplôme universitaire	17 %	5,6 %	2,7 %

Source : Statistique Canada (2006) Données du recensement : profil des communautés.

## Emploi

La population active<sup>5</sup> à Saint-Frédéric s'élevait à 68,2 % en 2006, soit 73,6 % chez les hommes et 63,6 % chez les femmes. Une grande proportion de la population travaille dans le secteur ouvrier et de la fabrication (21,9 %).

Environ une personne sur trois occupe un emploi à même leur domicile ou à l'intérieur de la Municipalité de Saint-Frédéric alors que le lieu d'emploi de plus de 60 % de la population est situé à l'extérieur de la Municipalité, dont 37,2 % à l'extérieur du territoire de la MRC Robert-Cliche (Tableau 3.10). La ville de Saint-Joseph-de-Beauce et la municipalité de Tring-Jonction pour la MRC Robert-Cliche ainsi que la ville et la municipalité de Sainte-Marie et Vallée-Jonction pour la MRC Nouvelle-Beauce accueillent la majorité de ces travailleurs.

<sup>5</sup> La population active correspond à l'ensemble des personnes âgées de 15 ans et plus, qui occupent un emploi, qui exploitent une entreprise ou qui sont au chômage. Source : STATISTIQUE CANADA (2006) Données du recensement : profil des communautés.

**Tableau 3.9 Domaines d'emploi de la population de Saint-Frédéric**

Domaine d'emploi	Pourcentage (%)
Agriculture, forêt et mines	11,3 %
Construction	3,2 %
Fabrication (ouvrier)	21,9 %
Commerce de gros	0,0 %
Commerce de détail	4,0 %
Transport et entreposage	8,1 %
Finances et assurance	3,2 %
Services professionnel scientifique et technique	2,4 %
Services administratifs	8,1 %
Soins de santé et services sociaux	9,7 %
Enseignement	5,6 %
Hébergement et restauration	8,1 %
Arts, spectacles et loisirs	1,6 %
Administration publique	1,6 %
Autres services	11,2 %

Source : Statistique Canada (2006) Données du recensement : profil des communautés.

**Tableau 3.10 Lieu de travail de la population de Saint-Frédéric**

Lieu de travail	À domicile	Dans la municipalité	Dans la MRC	À l'extérieur de la MRC	Sans adresse fixe et autres
%	19,8 %	12,4 %	20,7 %	37,2 %	9.9 %

Source : Statistique Canada (2006) Données du recensement : profil des communautés.

### 3.6. SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE ET ORGANISATION TERRITORIALE

La Municipalité compte plus de 50 % de ses propriétés destinées à des usages résidentiels. Saint-Frédéric se caractérise également par l'importance des activités agricoles et l'exploitation des ressources qui, combinées, comptent pour plus du tiers des unités d'évaluation. Au total, ce sont 740 unités d'évaluation qui composent le territoire de la Municipalité (Tableau 3.11). La richesse foncière de la Municipalité de Saint-Frédéric pour 2011 est évaluée à 61 974 841 \$, ce qui représente 57 651,02 \$ par habitant<sup>6</sup>.

<sup>6</sup> MAMROT (2011) Profil financier 2011 – Saint-Frédéric, ressource électronique, [http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/finances\\_indicateurs\\_fiscalite/information\\_financiere/profil\\_financier/2011/PF201127065.pdf](http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/finances_indicateurs_fiscalite/information_financiere/profil_financier/2011/PF201127065.pdf), 31 octobre 2011.

**Tableau 3.11 Répartition des unités d'évaluation selon leur usage principal**

Type d'usage	Nombre d'unités d'évaluation
Résidentiel	392
• Résidence principale	342
• Chalet et résidence saisonnière	29
• Maison mobile et roulotte	6
• Résidence pour personnes âgées	1
• Autre immeuble résidentiel (remise, garage...)	14
Industriel	7
Transport, communication et service public	12
Commercial	5
Service	17
Culturel, récréatif et de loisirs	2
Production et extraction des ressources naturelles	236
• Agriculture*	136
• Forêt	100
• Mines	0
Immeuble non exploité et étendue d'eau	69
<b>Total</b>	<b>740</b>

\*Ces unités d'évaluation peuvent également comprendre un usage résidentiel.  
Source : MRC Robert-Cliche (2012) Rôle d'évaluation foncière.

### 3.6.1. SECTEUR AGRICOLE ET FORESTIER

La Municipalité compte 136 unités d'évaluation à vocation agricole sur son territoire. Les champs en culture (46) et l'acériculture (37) représentent à eux seuls plus de 60 % des exploitations effectuées à Saint-Frédéric (Tableau 3.12). Les élevages de bovins, de bovins laitiers et de porcs comptent pour leurs parts pour 36,1 % des unités d'évaluation agricoles. Les revenus bruts engendrés par les activités agricoles sont d'ailleurs les plus élevés pour la MRC Robert-Cliche, dépassant les 23 millions de dollars en 2007.

**Tableau 3.12 Les usages agricoles du territoire**

Usage principal*	Nombre d'unités foncières	Pourcentage (%)
Élevage de bovins	22	16,2 %
Élevage de bovins laitiers	13	9,6 %
Élevage de porcs	14	10,3 %
Élevage de volaille et production d'œufs	2	1,5 %
Élevage d'équidés	1	0,7 %
Acériculture	37	27,2 %
Culture de fruits ou de noix	1	0,7 %
Champs en culture	46	33,8 %
<b>Total</b>	<b>136</b>	<b>100 %</b>

\*Usage principal de l'unité d'évaluation. Une même unité d'évaluation pourrait comprendre plus d'un usage agricole. Seul l'usage principal est considéré dans ce tableau.  
Sources : MRC Robert-Cliche (2012) *Rôle d'évaluation foncière*, MAPAQ (2007) *MRC de la Chaudière-Appalaches, Revenus annuels des municipalités selon le type de production*.

### 3.6.2. SECTEUR RÉSIDENTIEL

En 2012, la valeur moyenne d'une résidence unifamiliale à Saint-Frédéric est de 97 738 \$ alors qu'un terrain moyen est évalué à 16 816 \$, pour une valeur immobilière totale moyenne de 114 554 \$. La valeur moyenne d'un chalet est quant à elle de 23 997 \$ pour un terrain moyen évalué à 12 838 \$, pour une valeur immobilière totale moyenne de 36 835 \$<sup>7</sup>. Sur les 463 logements que compte la Municipalité de Saint-Frédéric, 428 sont occupés par des résidents permanents. Il est également à noter que 79,7 % des logements sont possédés par leur propriétaire tandis 21,1 % sont loués.

La résidence unifamiliale est le type de résidence principale qui prévaut à Saint-Frédéric. En effet, plus de 94 % des résidences principales sont des bâtiments unifamiliaux (Tableau 3.13). Viennent ensuite les résidences bifamiliales (4,3 %), les immeubles de 3 à 5 logements (1,2 %) et les immeubles de plus de 5 logements (0,2 %). Il est également à noter que la Municipalité de Saint-Frédéric compte sur son territoire 8 habitations à loyer modique (HLM) fournissant un logement à quelque 16 familles ayant de faibles revenus.

La Municipalité de Saint-Frédéric possède deux périmètres d'urbanisation sur son territoire. L'un d'eux correspond au secteur du village et occupe une superficie de 50,89 hectares tandis que l'autre est adjacent à celui de Tring-Jonction et est d'une superficie de 12,46 hectares. C'est à ces endroits que l'on retrouve la majeure partie des usages résidentiels, commerciaux, industriels et institutionnels. Ces 2 périmètres d'urbanisation sont desservis en aqueduc et égout. La Municipalité compte également un développement résidentiel situé à l'extérieur des périmètres d'urbanisation sur son territoire. Territoire exclu de la zone agricole permanente, le développement domiciliaire Saint-Frédéric est adjacent au périmètre d'urbanisation du village et occupe une superficie de 5,64 hectares. Ce développement est desservi par un réseau d'aqueduc et est destiné exclusivement à des usages résidentiels.

**Tableau 3.13 Répartition des bâtiments résidentiels par type**

Type de bâtiment	Nombre de bâtiments*	% Bâtiment
Unifamilial	400	94,3 %
Bifamilial	18	4,3 %
3 à 5 logements	5	1,2 %
Plus de 5 logements	1	0,2 %
<b>Total</b>	<b>424</b>	<b>100 %</b>

\*Comprend tous les bâtiments résidentiels, incluant ceux situés sur une exploitation agricole.

Source : MRC Robert-Cliche (2012) Sommaire du rôle d'évaluation foncière, Municipalité de Saint-Frédéric, Exercice financier de 2012.

Près de 150 bâtiments résidentiels furent construits à Saint-Frédéric avant 1950, ce qui équivaut à plus du tiers des habitations totales bâties. C'est entre 1970 et 1979 qu'on peut voir une augmentation considérable avec un total de 92 nouveaux bâtiments, ce qui correspond à une moyenne de 9 nouvelles résidences par année. Plus de la moitié des bâtiments furent construits entre 1950 et 1999 (Tableau 3.14).

<sup>7</sup> MRC ROBERT-CLICHE (2012) Sommaire du rôle d'évaluation foncière, Municipalité de Saint-Frédéric, Exercice financier de 2012. Comprend les résidences principales seulement sur les unités foncières dont l'usage principal est résidentiel.

**Tableau 3.14 Âge des bâtiments résidentiels**

Année de construction	Nombre de bâtiments*	% Bâtiment
Avant 1900	47	34,7 %
1900 à 1949	100	
1950 à 1959	25	53,8 %
1960 à 1969	40	
1970 à 1979	92	
1980 à 1989	33	
1990 à 1999	38	
2000 à 2011	49	11,5 %
<b>Total</b>	<b>424</b>	<b>100 %</b>

\*Comprend tous les bâtiments résidentiels, incluant ceux situés sur une exploitation agricole.

Source : MRC Robert-Cliche (2012) Rôle d'évaluation foncière.

Au cours des 15 dernières années (1997 à 2011 inclusivement), 61 nouvelles constructions résidentielles ont été construites à Saint-Frédéric, pour un total de 68 nouveaux logements. Saint-Frédéric possède un taux moyen annuel de 4,1 nouvelles constructions résidentielles pour cette période.

### **3.6.3. SECTEUR COMMERCIAL ET DE SERVICE ET HABITUDES DE CONSOMMATION**

Saint-Frédéric offre plusieurs services publics et spécialisés à ses citoyens et ceux des environs. Et étant bien entouré et à proximité des municipalités de Tring-Jonction, Saint-Joseph-de-Beauce et même Sainte-Marie dans la MRC Nouvelle-Beauce, sa population peut bénéficier de services tels ceux d'épiceries grandes surfaces, de quincaillerie, de pharmacies, et de cliniques médicales et dentaires offerts à ces endroits. Elle peut néanmoins compter sur un restaurant, un Centre de la petite enfance (CPE) ainsi que quelques garages de réparation et d'entretien (Tableau 3.15).

Saint-Frédéric offre également des services spécifiques, voire uniques, que l'on ne retrouve nulle part ailleurs dans la MRC Robert-Cliche et même dans la région. En effet, l'aéroport et l'école de pilotage amènent chaque année un bon nombre de mordus d'aviation et de gens à la recherche de sensations fortes. Des investissements de la municipalité ont également permis l'aménagement d'un terrain de baseball régional au village.

D'autres organismes et entreprises plus spécifiques desservent également le territoire de la Municipalité (Tableau 3.16).



**Tableau 3.15 Inventaire des principaux commerces et services présents sur le territoire de la Municipalité**

<b>Services publics et institutionnels</b>	
École élémentaire Louis-Albert-Vachon (classes d'anglais enrichi et certaines classes avec portables)	Service bancaire
Église catholique	Service postal
Centre de la petite enfance	Équipements récréatifs (patinoire, basketball, pétanque, terrain de balle, piscine extérieure, terrain de tennis, jeux pour enfants)
Hôtel de ville	
Bibliothèque	
<b>Consommation courante</b>	
Station-service et dépanneur	Restaurant et bar laitier
<b>Commerces et services spécialisés</b>	
Aéroport (école de pilotage)	Garages de réparation et d'entretien de véhicules automobiles
Bar	Parc industriel
Théâtre	Meunerie (vente en gros et au détail)

**Tableau 3.16 Autres services desservant le territoire de la Municipalité**

<b>Services publics et institutionnels</b>	
Service policier (Sûreté du Québec, poste de la MRC Robert-Cliche)	
Service ambulancier (Cambi)	Coop de santé Robert-Cliche
Service de sécurité incendie (Tring-Jonction)	
Transport collectif de Beauce (Robert-Cliche et Nouvelle-Beauce)	
École secondaire (Veilleux, Jésus-Marie, Polyvalente Saint-François et hors MRC)	
<b>Services de télécommunication</b>	
Télévision (câble et satellite)	
Téléphonie (résidentielle et cellulaire)	
Internet (câble et satellite)	

#### **3.6.4. SECTEUR D'UTILITÉ PUBLIQUE**

Le secteur d'utilité publique comprend tous les usages et bâtiments destinés à la distribution et aux services d'utilité publique. Sont inclus dans ces usages, la distribution de l'eau, de l'électricité, du gaz naturel, ainsi que le traitement et l'élimination des matières résiduelles.

La Municipalité compte plusieurs services et bâtiments d'utilité publique sur son territoire (Tableau 3.17). Des ententes sont également conclues avec les Municipalité voisines pour les services non offerts à Saint-Frédéric (Tableau 3.18).



**Tableau 3.17 Services et bâtiments d'utilité publique sur le territoire de la Municipalité**

Service ou bâtiment d'utilité publique	Localisation et précisions	Instance responsable
Réseau d'aqueduc	<ul style="list-style-type: none"> <li>• À l'intérieur des 2 périmètres d'urbanisation</li> <li>• À l'intérieur du développement de la rue Lehoux</li> <li>• Le long de la route 112 entre le village de Saint-Frédéric et la municipalité de Tring-Jonction</li> <li>• Portion du 2<sup>ième</sup> Rang (de la prise d'eau municipale à la route 112)</li> <li>• La 112 du village à la jonction de la route 276</li> <li>• Une portion de la route 276 près de la jonction de la 112</li> </ul>	Municipalité
Réseau d'égout	<ul style="list-style-type: none"> <li>• À l'intérieur des périmètres d'urbanisation</li> </ul>	Municipalité
Prises d'eau municipales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 4 puits (2<sup>ième</sup> et 3<sup>ième</sup> rang)</li> </ul>	Municipalité
Étangs aérés (traitement des eaux usées)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rang Saint-Olivier</li> </ul>	Municipalité
Réservoir d'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2<sup>ième</sup> rang</li> </ul>	Municipalité
Réseau électrique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toutes les rues, routes et rangs de la Municipalité sont desservis via un réseau local pour la distribution aux résidences. Aucune ligne de transport ne traverse le territoire.</li> </ul>	Hydro-Québec
Support d'antenne de télécommunication	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rang Saint-Narcisse</li> </ul>	Sogetel, Hydro-Québec, Bell, Cogeco
Gaz naturel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tout le long de la route 112</li> </ul>	Gaz Métro

**Tableau 3.18 Autres services et bâtiments d'utilité publique faisant l'objet d'entente avec la Municipalité**

Service ou bâtiment d'utilité publique	Localisation et précisions
Matières résiduelles destinées à l'élimination	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L.E.T Frampton (MRC Nouvelle-Beauce) (Lieu d'enfouissement technique). Service de collecte et de transport organisé sur le territoire.</li> </ul>
Matières recyclables	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Thetford Mines (Récupération Frontenac). Service de collecte et de transport organisé sur le territoire.</li> </ul>
Boues de fosses septiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ville de Saint-Joseph-de-Beauce (Centre régional de traitement des boues de fosses septiques) Service de collecte et de transport organisé sur le territoire.</li> </ul>
Résidus domestiques dangereux, matériaux secs, résidus encombrants...	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Beauceville (Éco-Centre). Collecte et transport à la charge du propriétaire.</li> </ul>

### 3.6.5. SECTEUR INDUSTRIEL ET MINIER

#### Secteur industriel

La Municipalité de Saint-Frédéric possède un parc industriel dynamique composé d'industries spécialisées qui rayonnent à l'échelle nationale. Au total, le parc industriel accueille 7 entreprises variées œuvrant dans des secteurs tels, l'impression commerciale, la fabrication de véhicules récréatifs et la fabrication de produits plastiques. On compte aussi une meunerie située près du village, sur la route 112.



*Parc industriel de Saint-Frédéric*

couvre une superficie totale de 416 hectares dont une petite partie est située dans la Municipalité de Saint-Frédéric, soit 27 hectares. Cette régie, organisme sans but lucratif et issue du regroupement des municipalités de Saint-Jules, Tring-Jonction, Saint-Frédéric et Saint-Séverin pour la MRC Robert-Cliche et des municipalités de Sacré-Cœur-de-Jésus et d'East-Broughton pour la MRC des Appalaches a pour mission d'offrir les conditions nécessaires et des emplacements de choix pour l'établissement de nouvelles industries dans la région.

Occupés en partie par l'ancienne mine d'amiante exploitée par Carey Canadian Mine, les terrains de la Régie offrent plusieurs espaces privilégiés le long de la route 112, permettant ainsi aux entreprises une bonne visibilité ainsi qu'un accès facile aux réseaux routiers à proximité.

#### Secteur de la mine Carey

En plus du parc industriel municipal, le parc industriel régional géré par la Régie intermunicipale du parc industriel Beauce-Amiante

### 3.6.6. SECTEUR CULTUREL, PATRIMONIAL, TOURISTIQUE ET DE LOISIR

Saint-Frédéric possède plusieurs attraits diversifiés et intéressants en ce qui concerne la culture, le patrimoine, le tourisme et le loisir. C'est justement par cette diversité que la Municipalité réussit à se distinguer et tailler sa place à l'échelle régionale.

## Culture et patrimoine

Plusieurs bâtiments patrimoniaux témoignent de l'héritage historique de la Municipalité. En effet c'est plus de 150 ans d'histoire que l'on peut retracer via l'église, construite en 1858, et dix-neuf maisons ancestrales répertoriées ici et là sur le territoire municipal.

L'ancien couvent de Saint-Frédéric, fondé en 1898 puis rebâti en 1936 vit sa vocation changer à quelques reprises accueillant sous son toit la salle du Conseil municipal, une manufacture, puis plus récemment une salle de spectacle.

Le Théâtre du Vieux Couvent propose depuis quelques années déjà, des pièces réalisées et interprétées par des artistes de la région.



*Église de Saint-Frédéric*



*Le Théâtre du Vieux couvent*

La Municipalité tire également son épingle du jeu en matière de tourisme religieux avec le Centre Marial Notre-Dame. Lieu de pèlerinage et de prière, ce centre accueille annuellement de nouveaux visiteurs de passage en région.

## Circuit Les Clochers

Une route panoramique passant par Saint-Séverin et Saint-Frédéric offre une vue sur la beauté du paysage de la région, idéal pour les motocyclistes ou encore pour les cyclistes. Baptisé le circuit Les Clochers, ce trajet passe

par le 1<sup>er</sup> Rang et par la route 112. Le circuit passe par plusieurs municipalités de la MRC La Nouvelle-Beauce dont Vallée-Jonction, Frampton, Saint-Isidore, Sainte-Marie et Saint-Elzéar.

## Tourisme et loisirs

Saint-Frédéric tient le Festival de la construction, se déroulant au cours de la première semaine des « vacances de la construction », qui attire plusieurs gens des environs et compte de nombreuses activités pour tous et chacun. De nombreuses activités et animations ponctuelles sont également organisées tout au long de l'année à Saint-Frédéric.

L'aéroport de Saint-Frédéric, en opération depuis 1978, constitue aussi une activité touristique d'envergure. L'entreprise Grondair offre en effet des envolées touristiques en Chaudière-Appalaches, permettant d'admirer toute la beauté du paysage régional. L'entreprise comprend également une école de pilotage, localisée à même ses installations.

Finalement, plusieurs infrastructures permettent aux résidents de Saint-Frédéric de se divertir et de pratiquer des activités sportives. Le terrain de jeux de la Municipalité permet aux jeunes enfants de pouvoir s’amuser dans une multitude de modules qui leur sont offerts. Il est aussi possible de pratiquer le tennis, le baseball et le soccer et de profiter de la piscine extérieure durant l’été. En période hivernale, une patinoire et un anneau de glace extérieurs ainsi que plusieurs sentiers de quads et de motoneiges sont accessibles à la population.

### **Associations et comités**

C’est grâce à de nombreux organismes que la Municipalité de Saint-Frédéric s’affiche avec brio sur les plans culturel, patrimonial, touristique ainsi que dans les loisirs. De par leur implication et leurs actions bénévoles, ces organismes participent activement au développement de leur municipalité, pensons entre autres aux ligues et comités sportifs, à la Chambre de commerce, à l’Office municipal d’habitation, au Comité des loisirs et autres associations et regroupements (Comité de la bibliothèque, Comité de jumelage Saint-Frédéric – Mareuil, Club de l’Âge d’or, ...).

### **3.6.7. VIE MUNICIPALE**

Les citoyens de Saint-Frédéric peuvent compter sur plusieurs sources d’information concernant la vie municipale et communautaire. La Municipalité dispose d’un site Internet, mis à jour régulièrement, qui comprend diverses informations et coordonnées concernant notamment l’organisation municipale, les services offerts et les organismes locaux, ainsi qu’un calendrier des événements à venir.

Saint-Frédéric produit également un bulletin municipal, *Le Frédéricois*, distribué à toutes les adresses de la Municipalité, soit une dizaine de publications annuellement.

## **CHAPITRE 4. POTENTIELS, ENJEUX ET PROBLÉMATIQUES**

---

### **4.1. UNE SITUATION GÉOGRAPHIQUE FAVORABLE**

Traversée dans l'axe est-ouest par la route 112, la Municipalité de Saint-Frédéric bénéficie d'un positionnement géographique avantageux. Ce lien routier rapide et efficace vers les grands centres régionaux que sont Thetford Mines et Saint-Georges, voire même Québec et Sherbrooke, est favorable à l'établissement d'industries spécialisées ou de fournisseurs de pièces et matériaux pour d'autres entreprises de la région.

### **4.2. DES MOTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES À CONSOLIDER**

#### **4.2.1. UN DYNAMISME AGRICOLE**

Les activités agricoles constituent un moteur socio-économique important à Saint-Frédéric. Occupant un vaste territoire, le milieu agricole de la Municipalité accueille de nombreuses entreprises de tailles variées, ainsi que différents types de productions.

Afin d'assurer le maintien et le développement de nouvelles activités agricoles sur le territoire municipal, la Municipalité se doit de bien caractériser son territoire et d'encadrer les usages et activités permis selon la vocation de chaque secteur et ainsi prévenir les problématiques de cohabitation.

#### **4.2.2. DES POINTS D'INTÉRÊTS UNIQUES**

Saint-Frédéric se démarque des autres municipalités par la diversité des activités touristiques et de loisirs ainsi que par la variété des entreprises et organismes renommés implantés sur le territoire municipal.

Le Théâtre du Vieux Couvent, l'aéroport de Saint-Frédéric, les activités d'autocueillette en période estivale, les festivals et la présence d'entreprises uniques et innovantes contribuent à la visibilité de la Municipalité à l'échelle régionale, tout en consolidant les commerces et services de proximité.

#### **4.2.3. UNE OFFRE RÉSIDENIELLE VARIÉE ET DE QUALITÉ**

La Municipalité propose à ses citoyens une grande diversité de secteurs résidentiels. Les terrains disponibles au cœur du village, de plus petites superficies, et le prolongement de la rue Lehoux offrent une proximité avec plusieurs commerces et services ainsi qu'à de nombreuses infrastructures institutionnelles et de loisirs. Un autre secteur résidentiel, le développement domiciliaire Saint-Frédéric, est situé à proximité de la route 112 et légèrement à l'écart du village et propose plusieurs vastes terrains demi-desservis.

#### **De nouvelles possibilités résidentielles en zone agricole**

La MRC Robert-Cliche, de concert avec les 10 municipalités qui la composent, l'UPA et la CPTAQ, a réalisé en 2010 une demande à portée collective permettant de déterminer les conditions d'implantation de nouvelles résidences sur l'ensemble du territoire agricole. Ce processus a permis de déterminer sur le territoire municipal les limites des

affectations Forestière et Agroforestière et d'identifier 12 îlots déstructurés à l'intérieur desquels des conditions précises ont été émises afin d'encadrer l'implantation résidentielle, tout en assurant une cohabitation harmonieuse entre ces nouveaux résidents et les entreprises agricoles et forestières du milieu.

Cet exercice permettra à certains citoyens de Saint-Frédéric de s'établir en milieu rural, à l'intérieur des secteurs et aux conditions établies au *Règlement de zonage*, sans affecter les activités agricoles existantes et leurs possibilités de développement.

#### **4.2.4. UN PARC INDUSTRIEL PROSPÈRE**

Avec ses entreprises renommées, le parc industriel de Saint-Frédéric est reconnu à l'échelle régionale, voir même à l'échelle de la province. Et avec sa localisation enviable, son offre en commerces et services diversifiés ainsi qu'une offre résidentielle variée et abordable, la Municipalité peut rivaliser avec les grands centres régionaux et accueillir de nouvelles entreprises, et de nouvelles familles.

La nouvelle desserte en gaz naturel dans le secteur du parc industriel de Saint-Frédéric constitue un avantage non négligeable pour la Municipalité qui entend bien combler les quelques espaces vacants industriels sur son territoire avec l'arrivée de commerces et d'industries spécialisées.

### **4.3. UN VILLAGE ANIMÉ, UNE POPULATION IMPLIQUÉE**

C'est également par les actions bénévoles, l'esprit d'entraide, le dynamisme et les investissements de la Municipalité et de ses résidents que Saint-Frédéric se démarque à l'échelle régionale. Un milieu de vie accueillant et des activités sportives, sociales et de loisirs variées et offertes pour les jeunes et les moins jeunes, ainsi qu'une offre commerciale, institutionnelle et de service diversifiée contribuent à la consolidation du noyau villageois et au sentiment d'appartenance des résidents de Saint-Frédéric.

### **4.4. DES DÉFIS À RELEVER**

#### **4.4.1. L'EXODE DES JEUNES**

Afin de préserver les acquis en matière de commerce, service et industrie et d'assurer un bon dynamisme municipal pour les années à venir, il est primordial d'inciter la jeunesse à s'établir ou revenir à Saint-Frédéric.

Un nombre important de jeunes (15-34 ans) poursuivent leurs études au niveau collégial et universitaire. Or, il est fort possible que ces jeunes ne reviennent pas s'installer à Saint-Frédéric, dû au fait que peu d'entreprises dans les environs demandent les services de personne possédant des études avancées. La Municipalité entrevoit donc profiter de l'arrivée du gaz naturel afin d'attirer de nouvelles industries, favoriser la création de nouveaux emplois et par la fait même accueillir de nouvelles familles en misant sur son offre résidentielle avantageuse, la renommée de son école, ainsi que la présence d'un CPE et de nombreuses infrastructures de loisirs sur son territoire.

Il faut aussi garantir la relève agricole étant donné l'importance de l'agriculture sur le territoire. Il est donc essentiel que la Municipalité offre un mode de vie intéressant et des

services appropriés aux nouveaux arrivants.

#### **4.4.2. OFFRE COMMERCIALE ET DE SERVICE À DIVERSIFIER**

La Municipalité de Saint-Frédéric peut compter sur un bon nombre de commerces et de services de proximité offerts à la population. De plus, elle mise sur l'esprit de collaboration avec les municipalités voisines afin de compléter son offre commerciale.

Néanmoins, la Municipalité a identifié certains créneaux en demande et pouvant combler les besoins de la population de Saint-Frédéric et de ses environs et devra, dans sa réglementation d'urbanisme, offrir les conditions nécessaires au développement de nouvelles entreprises.

#### **4.4.3. LA COHABITATION HARMONIEUSE DES USAGES**

Bien que vaste, le territoire municipal accueille de nombreux usages. Entreprises agricoles et forestières, industries, commerces, résidences, institutions et infrastructures de loisirs se côtoient et peuvent engendrer certains problèmes de cohabitation.

C'est pourquoi la Municipalité doit bien caractériser son territoire, identifier les problématiques actuelles et potentielles et adopter différentes mesures afin de maintenir une bonne cohabitation entre tous les usages et d'assurer la sécurité et la quiétude de ses citoyens.

#### **4.4.4. UN LOGEMENT POUR TOUTES LES CATÉGORIES DE POPULATION**

Saint-Frédéric compte plusieurs types d'habitation dans son noyau villageois. Toutefois, les habitations à loyer modique (HLM), les résidences pour personnes âgées et les logements en location atteignent ou atteindront sous peu leur capacité maximale.

En établissant des conditions favorables au développement de ces différents types d'habitations, la Municipalité assurera la rétention de sa population sur son territoire.

#### **4.4.5. PROBLÉMATIQUE DE L'EAU POTABLE**

En 2012, les infrastructures municipales d'approvisionnement en eau potable ont atteint leur pleine capacité. Afin de poursuivre son développement résidentiel, commercial et industriel et d'offrir une eau potable de qualité, la Municipalité est à la recherche de nouvelles sources d'eau sur son territoire.

Nécessitant des investissements importants pour la Municipalité, les travaux d'exploitation d'une nouvelle source en eau ainsi que le prolongement et la réfection du réseau demeurent toutefois un incontournable au développement du noyau villageois.

#### **4.4.6. ÎLOTS DE CHALEUR ET IMPERMÉABILISATION DES SURFACES**

Afin d'éviter la création et la prolifération d'îlots de chaleur, surtout à l'intérieur de son périmètre d'urbanisation, la municipalité de Saint-Frédéric souhaite limiter, dans la mesure du possible, l'imperméabilisation et la minéralisation de son territoire. Rappelons que ces critères, ainsi que le manque d'espaces verts, pourraient mener à la création d'îlot de chaleur urbain.

393-24  
24-04-2024

Le manque de données en lien avec les îlots de chaleurs rend difficile l'identification précise des milieux précédemment mentionnés. De manière générale, notons toutefois la présence d'une carrière-sablière partageant son lieu d'exploitation principalement sur le territoire de la municipalité de Tring-Jonction, de grands stationnements imperméables ou fortement minéralisés desservant des usages institutionnels, publics et de loisir ainsi que de superficies importantes d'entreposage et de stationnements dans le secteur industriel.

Pour atteindre son objectif, la municipalité souhaite:

- Profiter des travaux de réfection et la construction de rues publiques pour réfléchir à l'implantation d'espaces verts;
- Protéger le couvert forestier de son territoire;
- Encadrer l'aménagement de stationnement de grande surface afin d'empêcher ou réduire la création d'îlot de chaleur;
- Conserver les espaces végétalisés actuel à l'intérieur des milieux bâtis et établir des normes pour favoriser l'augmentation de ces espaces;
- Sensibiliser sa population sur l'importance de conserver et créer des espaces verts;
- Avoir une réflexion sur la possibilité d'aménager des espaces verts sur ses propriétés.



## CHAPITRE 5. LES GRANDES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT

---

Les grandes orientations d'aménagement constituent les assises de la réglementation municipale en matière d'urbanisme. Résultat du consensus entre le Conseil municipal, la population et les différents acteurs impliqués dans la planification locale, et tenant compte des orientations des instances gouvernementales et régionales traitant également de l'aménagement du territoire, ces grandes orientations serviront de bases sur lesquelles la Municipalité doit s'appuyer dans sa prise de décisions.

À partir des constats soulevés dans son portrait, la Municipalité de Saint-Frédéric définit 5 grandes orientations d'aménagement, traitant des thématiques suivantes :

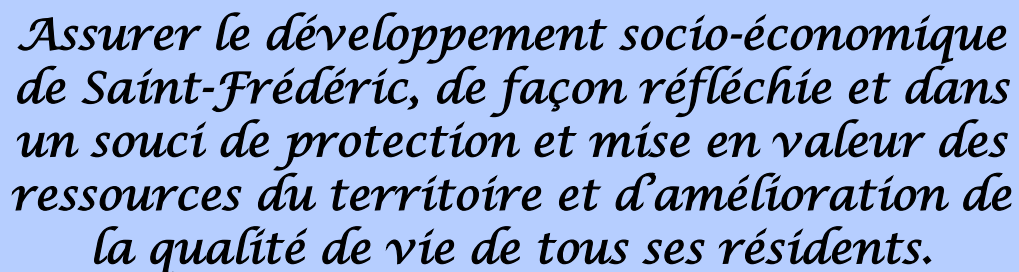
- Le développement socio-économique;
- L'occupation du territoire;
- L'exploitation des ressources;
- L'environnement naturel et humain;
- Le tourisme, la culture et le patrimoine.

Des objectifs et éléments de mise en œuvre sont également proposés pour chacune des orientations.

### 5.1. LA VISION D'AMÉNAGEMENT

Les grandes orientations se résument également par une vision d'aménagement qui tient compte des différents éléments touchant de près ou de loin à l'aménagement du territoire dans un contexte municipal.

La Municipalité de Saint-Frédéric a donc établi la vision d'aménagement suivante afin de réaliser son plein potentiel en matière d'aménagement et de développement du territoire :



*Assurer le développement socio-économique de Saint-Frédéric, de façon réfléchi et dans un souci de protection et mise en valeur des ressources du territoire et d'amélioration de la qualité de vie de tous ses résidents.*

## 5.2. LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT

### 5.2.1. LE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE

<b>Constats</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Considérations socio-économiques</b><ul style="list-style-type: none"><li>○ Population en croissance</li><li>○ Augmentation du nombre de ménages</li><li>○ Diminution du nombre de personnes par ménage</li><li>○ Population travaillant majoritairement à l'extérieur de la Municipalité</li></ul></li><li>• <b>Commerces et services</b><ul style="list-style-type: none"><li>○ Centre de services de proximité pour les municipalités avoisinantes</li><li>○ Diversité des commerces et services offerts dans la Municipalité</li><li>○ Esprit de collaboration avec les municipalités voisines afin de combler les besoins en commerces et services</li><li>○ Absence de locaux commerciaux offerts en location</li></ul></li><li>• <b>Industries et mines</b><ul style="list-style-type: none"><li>○ Parc industriel dynamique</li><li>○ Nouvelle desserte en gaz naturel le long de la route 112</li></ul></li></ul>
<b>Grande Orientation</b>	<b>Établir des conditions favorables au développement socio-économique de Saint-Frédéric</b>
<b>Objectifs et mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Positionner la Municipalité comme un pôle commercial et de service local</b><ul style="list-style-type: none"><li>○ Maintenir et développer les commerces et services de Saint-Frédéric auprès des municipalités voisines</li><li>○ Réduire les fuites commerciales au profit des grands centres régionaux</li><li>○ Offrir des services diversifiés et adaptés à toutes les catégories de résidents</li><li>○ Encourager la Chambre de commerce de Saint-Frédéric dans son rôle de rassembleur afin d'accompagner les commerces et services actuels et en attirer de nouveaux</li></ul></li><li>• <b>Diversifier les moteurs économiques</b><ul style="list-style-type: none"><li>○ Encourager le développement industriel et commercial innovateur</li><li>○ Encourager les domaines créateurs d'emploi</li></ul></li></ul>

- |  |   |
|--|---|
|  | <ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Offrir une diversité de terrains commerciaux et industriels permettant d'accueillir plusieurs types d'entreprises</i><ul style="list-style-type: none"><li>○ <i>Offrir des espaces de vente et de location pour l'implantation commerciale et industrielle</i></li></ul></li><li>• <i>Maintenir et consolider les équipements et infrastructures en place</i><ul style="list-style-type: none"><li>○ <i>Planifier l'achat, l'implantation et la réfection des équipements et infrastructures en fonction des besoins actuels et futurs</i></li></ul></li></ul> |
|--|---|

## 5.2.2. L'EXPLOITATION DES RESSOURCES

<p><b>Constats</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Agricole</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Activités agricoles importantes sur le territoire</li> <li>○ Potentiel des sols très faible à modéré</li> </ul> </li> <li>• <b>Forestier</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Plusieurs propriétaires de boisés</li> <li>○ Boisés de grandes superficies</li> </ul> </li> <li>• <b>Mines et ressources minérales</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Peu d'activités d'extraction sur le territoire</li> <li>○ Secteur de l'ancienne mine Carey à valoriser</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Grande Orientation</b></p>	<p><b><i>Favoriser l'exploitation des ressources naturelles en fonction des potentiels et des contraintes du milieu</i></b></p>
<p><b>Objectifs et mise en œuvre</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Protéger les terres à vocation agricole, en fonction de leurs potentiels</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Encourager et retenir les jeunes et la relève agricole</li> <li>○ Prioriser les activités agricoles sur les terres offrant les meilleurs potentiels</li> </ul> </li> <li>• <b>Assurer la pérennité des ressources forestières</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Maintenir les dispositions réglementaires liées au contrôle du déboisement</li> </ul> </li> <li>• <b>Encadrer les projets liés à l'extraction des ressources minérales</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Adopter des mesures de contrôle des activités afin d'assurer une bonne cohabitation des différents usages du territoire</li> </ul> </li> </ul>

### 5.2.3. L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

<p><b>Constats</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Périmètre d'urbanisation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Développement bien organisé à l'intérieur du périmètre d'urbanisation</li> <li>○ Quelques espaces résidentiels vacants</li> <li>○ Intérêt de la population à s'établir à l'extérieur du périmètre d'urbanisation</li> </ul> </li> <li>• <b>Milieu rural</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Territoire fortement occupé par les activités agricoles et forestières</li> </ul> </li> <li>• <b>Contraintes liées à l'utilisation du sol</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Présence d'usages occasionnant des contraintes et des problèmes de cohabitation</li> </ul> </li> <li>• <b>Rentabilité des équipements municipaux</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Fardeau fiscal à la hausse</li> <li>○ Augmentation du nombre de ménages</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Grande Orientation</b></p>	<p style="text-align: center;"><i>Assurer le développement et la cohabitation harmonieuse des différents milieux de vie par une occupation rationnelle et ordonnée du territoire</i></p>
<p><b>Objectifs et mise en œuvre</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Rentabiliser et optimiser les opérations municipales</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Concentrer les nouveaux développements résidentiels à l'intérieur du périmètre d'urbanisation et de l'affectation Résidentielle rurale</li> <li>○ Promouvoir la construction sur les terrains vacants déjà desservis</li> <li>○ Promouvoir les incitatifs à la rénovation afin de maintenir la valeur du parc résidentiel</li> </ul> </li> <li>• <b>Consolider le noyau villageois</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Favoriser la mixité des usages résidentiels, institutionnels, de loisirs, ainsi que des commerces et services de proximité dans le centre du village</li> <li>○ Limiter les usages incompatibles au centre du village</li> </ul> </li> <li>• <b>Favoriser une offre résidentielle variée, qui répond aux besoins de la population</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Présenter des secteurs de développement résidentiels offrant des particularités qui leur sont</li> </ul> </li> </ul>

	<p><i>propres et qui suggèrent des modes de vie variés</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <i>Permettre une implantation résidentielle restreinte en milieu forestier et agroforestier, qui tient compte des contraintes et des potentiels du milieu</i></li> <li>○ <i>Intégrer des mesures réglementaires visant à encadrer et à harmoniser les secteurs bâtis et à développer</i></li> <li>○ <i>Adopter et maintenir des incitatifs à l'arrivée de nouvelles familles</i></li> <li>○ <i>Régir les commerces intégrés à l'habitation et les inconvénients qu'ils peuvent occasionner</i></li> <li>● <b><i>Concentrer les usages industriels et certains commerces dans les secteurs qui favorisent l'émergence et le développement d'entreprises, tout en assurant la quiétude du milieu environnant</i></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <i>Adopter des mesures d'atténuation des bruits, poussières et autres nuisances liées au transport et aux activités industrielles</i></li> <li>○ <i>Intensifier la vocation commerciale le long de la rue Principale</i></li> </ul> </li> <li>● <b><i>Éviter les conflits d'usage entre les secteurs urbain et rural</i></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <i>Élaborer des mesures réglementaires qui favorisent une cohabitation harmonieuse des usages en zone agricole</i></li> </ul> </li> </ul>
--	---

#### 5.2.4. L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET HUMAIN

<p><b>Constats</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Protection des milieux naturels</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Préoccupations environnementales liées au puits de la mine Carey</li> <li>○ Caractère sensible et imprévisible de la rivière des Fermes</li> </ul> </li> <li>• <b>Santé et sécurité des biens et des personnes</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Infrastructures de captage et de distribution d'eau potable à capacité maximale</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Grande Orientation</b></p>	<p><b>Préserver et améliorer la qualité de l'environnement naturel et humain</b></p>
<p><b>Objectifs et mise en œuvre</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Protéger les prises d'eau municipales et améliorer le réseau d'aqueduc</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Identifier les aires de protection des prises d'eau et adopter des mesures réglementaires de contrôle des usages et activités à proximité</li> <li>○ Trouver et exploiter une nouvelle source d'eau potable et prolonger le réseau de distribution vers les nouveaux secteurs</li> </ul> </li> <li>• <b>Assurer la protection des lacs et des cours d'eau sur le territoire</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Favoriser une application vigilante des dispositions réglementaires relatives à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables</li> </ul> </li> <li>• <b>Identifier et protéger les secteurs sensibles et les contraintes naturelles</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Adopter des mesures de contrôle des usages et activités dans les zones à risque d'érosion</li> </ul> </li> <li>• <b>Assurer la sécurité publique, la protection des biens et des personnes et la quiétude de la population</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Planifier l'implantation des entreprises générant des nuisances dans des zones prévues à cette fin</li> <li>○ Identifier les activités et entreprises occasionnant des contraintes</li> <li>○ Intégrer des mesures d'atténuation des impacts et des risques liés aux activités entraînant des nuisances</li> <li>○ Intégrer des mesures réglementaires visant à protéger les biens et les personnes dans les secteurs présentant des contraintes à l'occupation du sol</li> </ul> </li> <li>• <b>Maintenir la fonctionnalité et assurer la sécurité des</b></li> </ul>

***réseaux de transport***

- *Identifier et délimiter les espaces réservés aux piétons, cyclistes et automobilistes*
- *Assurer la bonne cohabitation des modes de transport sur la route 112*



### 5.2.5. LE TOURISME, LA CULTURE ET LE PATRIMOINE

<p><b>Constats</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Éléments patrimoniaux</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Présence d'un noyau patrimonial de qualité au centre du village</li> </ul> </li> <li>• <b>Équipements et infrastructures</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Présence de nombreux équipements et beaucoup d'investissements réalisés au niveau de la culture et du patrimoine</li> <li>○ Nombreux potentiels de développement récréatifs et de loisirs</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Grande Orientation</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Protéger et mettre en valeur le tourisme, la culture et le patrimoine</b></p>
<p><b>Objectifs et mise en œuvre</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Assurer la protection et la mise en valeur des éléments d'intérêts</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Favoriser le développement du noyau patrimonial autour des activités de récréation et de tourisme</li> <li>○ Dresser un inventaire des équipements et bâtiments présentant une valeur patrimoniale</li> <li>○ Encourager les rénovations visant à conserver le caractère patrimonial des bâtiments</li> </ul> </li> <li>• <b>Maintenir et diversifier l'offre en loisirs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Poursuivre les opérations continues d'entretien et de développement des équipements de loisirs</li> <li>○ Publiciser les infrastructures du territoire et les événements afin d'attirer de nouvelles clientèles</li> <li>○ Favoriser l'implication citoyenne au cœur des activités municipales</li> <li>○ Exploiter le potentiel de la voie ferrée pour le développement d'activités récréotouristiques</li> </ul> </li> <li>• <b>Inciter la clientèle dite « de passage » à profiter des activités et infrastructures mises en place</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Adopter un plan de développement touristique et culturel</li> <li>○ Publiciser les infrastructures et les commodités mises à la disposition de la clientèle touristique</li> <li>○ Effectuer une étude de l'offre commerciale et de services liée au tourisme et à la récréation compte tenu de la nature et du nombre d'activités grandissant sur le territoire</li> </ul> </li> </ul>

## CHAPITRE 6. LES GRANDES AFFECTATIONS DU SOL ET LES DENSITÉS D'OCCUPATION

---

### 6.1. DENSITÉS D'OCCUPATION

La densité d'occupation peut tout d'abord être définie par les superficies et les dimensions minimales des lots, selon qu'ils soient desservis, partiellement desservis ou non desservis. Ces densités d'occupation sont précisées au *Règlement de lotissement*.

Pour l'affectation Résidentielle, les densités d'occupation souhaitées sont associées à des types de constructions résidentielles autorisées selon les secteurs (Tableau 6.1).

**Tableau 6.1 Densités d'occupation des usages résidentiels**

Densité d'occupation	Type de logement permis
Résidentiel faible densité	Unifamilial (isolé ou jumelé) Bifamilial (isolé) Communautaire
Résidentiel moyenne densité	Unifamilial Bifamilial Multifamilial Communautaire

Le coefficient d'emprise au sol (c.e.s.) est également utilisé pour établir la densité d'occupation des affectations. Le coefficient d'emprise au sol correspond au rapport entre la superficie au sol des bâtiments principaux et accessoires et la superficie du terrain sur lequel ils sont implantés.

$$\text{Coefficient d'emprise au sol (c.e.s.)} = \frac{\text{Superficie des bâtiments principaux et accessoires}}{\text{Superficie du terrain}}$$

Les densités d'occupation du sol maximales sont précisées pour chacune des zones au *Règlement de zonage* et peuvent également être accompagnées d'un nombre d'étages maximal autorisé.

### 6.2. GRANDES AFFECTATIONS DU SOL

Le territoire de la Municipalité de Saint-Frédéric a été divisé en huit grandes affectations du sol qui se distinguent les unes des autres par une vocation particulière et des usages dominants qui leur sont propres (Tableau 6.2).

**Tableau 6.2 Grandes affectations du sol et dénomination**

Grande affectation/sous-affectation		Dénomination/densité	
Résidentielle	<i>Résidentielle faible densité</i>	R	f
	<i>Résidentielle moyenne densité</i>		m
Mixte		M	
Publique et institutionnelle		P	
Industrielle		I	
Agricole		A	
Agroforestière		AF	
Forestière		F	
Résidentielle rurale		RR	

### 6.2.1. AFFECTATION RÉSIDENTIELLE

Les aires d'affectation Résidentielle sont les secteurs destinés aux usages résidentiels ainsi qu'aux usages complémentaires à ceux-ci. L'affectation Résidentielle se divise en deux sous-affectations : faible et moyenne densité.

Les aires d'affectation Résidentielle couvrent une superficie totale de 21 hectares, soit environ le tiers de la superficie totale des périmètres d'urbanisation. Ces aires sont identifiées sur le *Plan des affectations du sol* par la lettre « R », suivie d'une lettre minuscule, « f » ou « m » selon la densité d'occupation souhaitée dans ces secteurs.

En plus des usages du groupe « Habitation », les groupes d'usages suivants peuvent être permis sous certaines conditions :

- Commerces et services;
- Services d'utilité publique;
- Loisirs et culture.

Les groupes d'usages suivants sont spécifiquement interdits dans l'affectation Résidentielle :

- Industrie;
- Exploitation des ressources naturelles.

#### **Affectation Résidentielle faible densité (Rf)**

L'affectation Résidentielle de faible densité (Rf) occupe une superficie totale de 16 hectares. Elle répond aux besoins des résidents de Saint-Frédéric qui préconisent l'acquisition de grands terrains pour l'implantation de leur résidence et quelques habitations multifamiliales.

#### **Affectation Résidentielle moyenne densité (Rm)**

L'affectation Résidentielle de moyenne densité (Rm) se situe en périphérie des grands axes routiers et occupe une superficie totale de 5 hectares. À proximité des secteurs commerciaux et de services, l'affectation Résidentielle de moyenne densité peut accueillir, sous certaines conditions édictées au *Règlement de zonage*, des habitations multifamiliales de plus forte densité sans compromettre l'homogénéité du secteur.

### **6.2.2. AFFECTATION MIXTE**

L'affectation Mixte englobe les secteurs où les usages résidentiels et de commerces et de services cohabitent. Elle occupe une superficie de 24 hectares, ce qui représente 38 % de la superficie totale des périmètres d'urbanisation.

Dans ces secteurs, les groupes d'usages suivants sont permis sous certaines conditions :

- Habitation;
- Industrie;
- Commerces et services;
- Services d'utilité et de transport;
- Loisirs et culture;

Le groupe d'usage suivant est interdit dans l'affectation Mixte :

- Exploitation des ressources naturelles;

Les aires d'affectation Mixte sont identifiées sur le *Plan des affectations du sol* par la lettre « M ».

### **6.2.3. AFFECTATION PUBLIQUE ET INSTITUTIONNELLE**

Les secteurs d'affectation Publique et institutionnelle sont les secteurs où sont regroupés les usages destinés à la vie communautaire ainsi qu'aux activités culturelles et de loisirs. Ils comprennent également les services publics ne générant pas de contraintes de cohabitation avec les milieux et les usages environnants.

L'affectation Publique et institutionnelle occupe une superficie de 8 hectares, ce qui représente 13 % de la superficie totale des périmètres d'urbanisation.

Les groupes d'usages suivants sont compatibles avec l'affectation Publique et institutionnelle et sont autorisés dans ces secteurs, sous certaines conditions :

- Loisirs et culture;
- Services d'utilité publique et de transport;
- Commerces et services.

Sont quant à eux interdits, les groupes d'usages suivants :

- Habitation;
- Industrie;
- Exploitation des ressources naturelles.

Les aires d'affectation Publique et institutionnelle sont identifiées sur le *Plan des affectations du sol* par la lettre « P ».

#### **6.2.4. AFFECTATION INDUSTRIELLE**

L'affectation Industrielle comprend les secteurs où les usages industriels sont dominants. Elle occupe une superficie de 74 hectares, soit 1 % du territoire de Saint-Frédéric.

Ces secteurs accueillent également différents usages occasionnant certaines contraintes ou qui nécessitent des conditions d'implantation particulières, pensons notamment à :

- des usages de commerce de gros occupant de grandes superficies;
- les services d'entreposage;
- des usages récréatifs occasionnant des contraintes d'implantation ou générant des nuisances.

Cette affectation comprend également le secteur de l'ancienne mine Carey.

Dans l'affectation Industrielle, les groupes d'usages suivants sont permis sous certaines conditions :

- Industrie;
- Services d'utilité publique et transport;
- Commerces et services
- Loisirs et culture;
- Exploitation des ressources naturelles.

Le groupe d'usages suivant est toutefois interdit dans cette affectation :

- Habitation.

Les aires d'affectation Industrielle sont identifiées sur le *Plan des affectations du sol* par la lettre « I ».

#### **6.2.5. AFFECTATION AGRICOLE**

L'affectation Agricole regroupe les secteurs où la pratique de l'agriculture est prédominante. Avec ses 5039 hectares, il s'agit de l'affectation la plus importante de la Municipalité en termes de superficie, couvrant 69,7 % du territoire.

Dans l'affectation Agricole, les usages suivants sont permis selon certaines conditions :

- Habitation;
- Industrie;
- Services d'utilité publique et transport;
- Commerces et services;
- Loisirs et culture;
- Exploitation des ressources naturelles.

Les aires d'affectation Agricole sont identifiées sur le *Plan des affectations du sol* par la lettre « A ».

#### **6.2.6. AFFECTATION AGROFORESTIÈRE**

Les secteurs d'affectation Agroforestière sont les secteurs où les activités agricoles et forestières se côtoient. L'affectation Agroforestière occupe une superficie totale de 154 hectares, soit 2,1 % du territoire municipal.

Tout comme l'affectation Agricole, l'affectation Agroforestière permet les groupes d'usages suivants selon certaines conditions :

- Habitation;
- Industrie;
- Services d'utilité publique et transport;
- Commerces et services;
- Loisirs et culture;
- Exploitation des ressources naturelles.

Les aires d'affectation Agroforestière sont identifiées sur le *Plan des affectations du sol* par les lettres « AF ».

#### **6.2.7. AFFECTATION FORESTIÈRE**

L'affectation Forestière se caractérise par une forte prédominance des usages liés à la conservation ou à l'exploitation de la forêt. Il s'agit de la deuxième affectation en importance à Saint-Frédéric avec un total de 1905 hectares, soit plus du quart du territoire de la Municipalité (26,3 %).

Tout comme les affectations Agricole et Agroforestière, l'affectation Forestière permet les groupes d'usages suivants selon certaines conditions :

- Habitation;
- Industrie;
- Services d'utilité publique et transport;
- Commerces et services;
- Loisirs et culture;
- Exploitation des ressources naturelles.

Les aires d'affectation Forestière sont identifiées sur le *Plan des affectations du sol* par la lettre « F ».

#### **6.2.8. AFFECTATION RÉSIDENIELLE RURALE**

L'affectation Résidentielle rurale correspond à des secteurs où de nouvelles rues se sont développées à l'extérieur d'un périmètre d'urbanisation. Ces développements se caractérisent par une concentration d'usages résidentiels, et bien qu'ils soient implantés en milieu agricole ou forestier, sont situés hors de la zone agricole permanente.

L'affectation Résidentielle rurale occupe une superficie de 9 hectares, ce qui représente 0,1 % du territoire de la Municipalité de Saint-Frédéric.

Les groupes d'usages suivants sont compatibles avec l'affectation Résidentielle rurale et sont autorisés dans ces secteurs, sous certaines conditions :

- Habitation;
- Services d'utilité publique et de transport;

Sont quant à eux interdits, les groupes d'usages suivants :

- Industrie;
- Commerces et services;
- Loisirs et culture;
- Exploitation des ressources naturelles.

Les aires d'affectation Résidentielle rurale sont identifiées sur le *Plan des affectations du sol* par les lettres « RR ».

### **6.3. LES ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS**

En plus des affectations du territoire, certains secteurs, les îlots déstructurés, sont délimités au *Plan des affectations du sol*. Ces îlots déstructurés, situés à l'intérieur de l'affectation Agricole, correspondent à des regroupements d'usages non agricoles et comprennent des dispositions particulières permettant dans certains cas l'implantation de résidences, sans pour autant compromettre les pratiques agricoles à proximité. Saint-Frédéric compte 12 îlots déstructurés sur son territoire, qui couvrent une superficie totale de 46,4 hectares.

Les îlots déstructurés sont délimités sur le *Plan des affectations du sol* et les usages particuliers permis dans ces zones sont précisés au *Règlement de zonage*.

### **6.4. COMPATIBILITÉ DES USAGES**

La *Grille de compatibilité des usages* sert à préciser si les classes d'usages de chacun des grands groupes d'usages sont compatibles avec les affectations retrouvées sur le territoire de la Municipalité de Saint-Frédéric (Tableau 6.3). De plus, elle permet d'identifier les classes d'usages dominantes pour chacune des affectations, le cas échéant. Les dispositions spécifiques concernant ces usages sont quant à elles précisées au *Règlement de zonage*.

**Tableau 6.3 Grille de compatibilité des usages<sup>8</sup>**

Groupe d'usage	Classe d'usage	Affectations								
		Rf	R <sub>m</sub>	RR	M	I	P	A	AF	F
Habitation	Unifamiliale	●	●	●	●			○	○	○
	Bifamiliale	○	○		○					
	Multifamiliale	○	○		○					
	Dans un bâtiment à usage multiple		○		○					
	Communautaire		○		○		○			
	Saisonnaire							○	○	○
	Maison mobile	○	○					○	○	○
Industrie	Artisanale				○	○		○	○	○
	Légère				○	●		○	○	○
	Lourde					●		○	○	○
Services d'utilité publique et de transport	Transport					○		○	○	○
	Télécommunication				○	○		○	○	○
	Énergie					○		○	○	○
	Services publics				○	○		○	○	○
	Matières résiduelles					○		○	○	○
	Autres services d'utilité publique et de transport	○	○	○	○	○	○	○	○	○
Commerces et services	Commerce de proximité et de détail	○	○		●		○			
	Divertissement, hébergement et restauration				●		○			
	Commerce relié à l'automobile				○	○				
	Artériels lourds, vente de gros et para-industriel				○	○		○	○	○
	Commerce spécifique				○	○				
	Service d'affaires, professionnel et personnel	○	○		●		○			
	Service communautaire				○		○			
Loisirs et culture	Divertissement extensif	○	○		○	○	○	○	○	○
	Divertissement intensif				○	○	○		○	○
Exploitation des ressources naturelles	Agricole							●	●	●
	Forestière							●	●	●
	Extractive					○			○	○

Légende

- Classe d'usage dominante dans l'affectation
- Classe d'usage compatible sous certaines conditions<sup>9</sup>
- Classe d'usage incompatible avec l'affectation

<sup>8</sup> La description détaillée des usages est présentée au *Règlement de zonage*

<sup>9</sup> Les conditions spécifiques des usages sont identifiées au *Règlement de zonage* pour chacune des zones concernées.





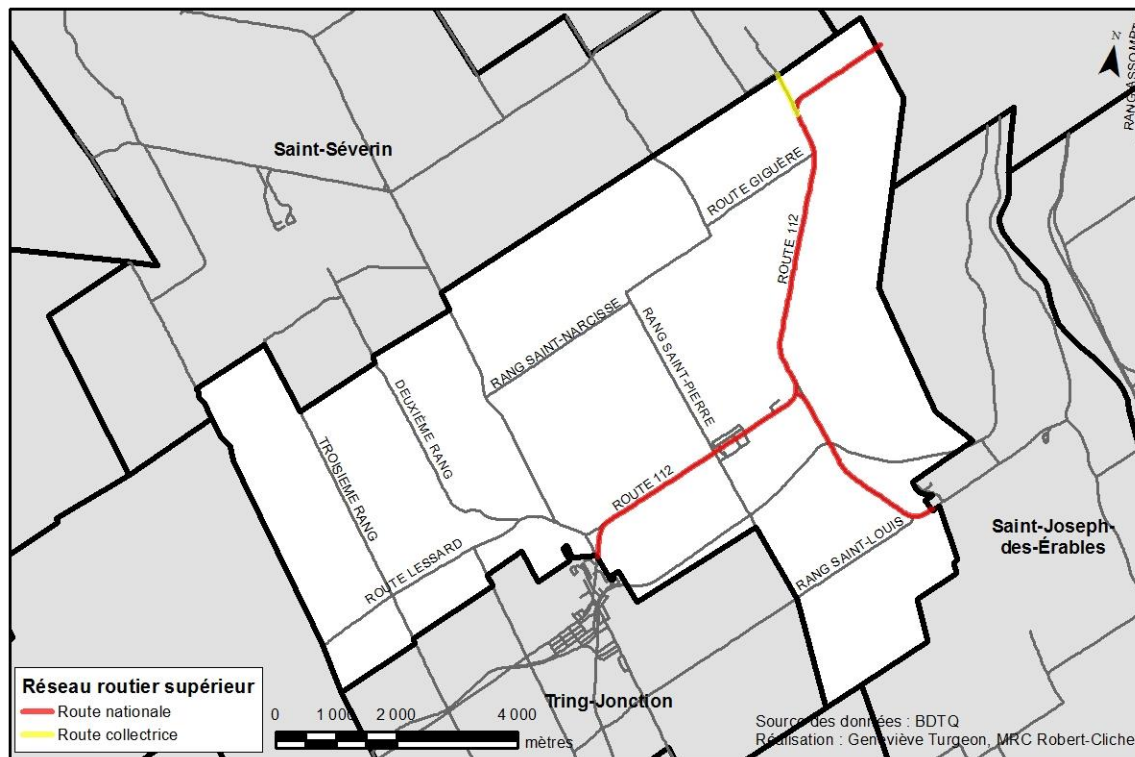
## CHAPITRE 7. LE TRACÉ PROJÉTÉ ET LE TYPE DES PRINCIPALES VOIES DE CIRCULATION

### 7.1. RÉSEAU DE TRANSPORT ROUTIER

La route 112, qui correspond à la rue Principale à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, et la route 276 sont les liens routiers majeurs de la Municipalité. Elles sont classées par le MTQ comme étant des routes nationales, soit des routes qui « permettent les liaisons interrégionales et les liens entre les agglomérations principales<sup>10</sup> ». La route 112 relie Saint-Frédéric aux centres régionaux que sont Thetford Mines (direction ouest) et Sainte-Marie (via l'autoroute 73) alors que la route 276 permet de rejoindre la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce puis la municipalité de Lac-Échemin au nord-est.

Le rang du Bas-Saint-Antoine est quant à lui considéré par le MTQ comme une route collectrice, soit une route reliant les petites agglomérations et les centres ruraux éloignés avec le réseau routier régional, national ou autoroutier ainsi qu'avec les autres agglomérations de plus grande importance. Ce rang assure un lien avec les municipalités de Saint-Séverin et de Saint-Elzéar au nord.

**Carte 7.1 Réseau routier supérieur de la Municipalité de Saint-Frédéric**



Les autres voies de circulation du réseau routier local sont sous la responsabilité de la

<sup>10</sup> MTQ (2012) *Classes de routes au Québec*, Gouvernement du Québec, [http://www.mtq.gouv.qc.ca/portal/page/portal/grand\\_public/vehicules\\_promenade/reseau\\_routier/routes/classes\\_routes\\_quebec](http://www.mtq.gouv.qc.ca/portal/page/portal/grand_public/vehicules_promenade/reseau_routier/routes/classes_routes_quebec)

Municipalité. Ce réseau s'étend sur 36 kilomètres. Selon la Direction de la Chaudière-Appalaches du MTQ, le 1<sup>er</sup> rang constitue la route la plus importante de ce réseau, puisqu'elle est considérée comme une route collectrice municipale, soit une route permettant la liaison avec des centres ruraux et de plus petites municipalités.

### 7.1.1. AUTOMOBILES ET VÉHICULES LOURDS

Le débit journalier moyen annuel de la section de la route 112 entre l'intersection de la route 276 et la limite avec la municipalité de Vallée-Jonction a augmenté de 400 véhicules en dix ans, passant de 3 700 en 2000 à 4 100 en 2010 soit une hausse de 11 %. Ce débit est évalué à 5 100 véhicules par jour en 2015.

La portion de cette même route, comprise entre la municipalité de Tring-Jonction et l'intersection de la route 276 et incluant le secteur du village de Saint-Frédéric, a quant à elle vu son débit journalier annuel moyen passer de 4 800 véhicules en 2000 à 5 300 véhicules en 2010 pour une augmentation de 23 % (Tableau 7.1). Ce débit devrait se situer à 6 600 véhicules par jour en 2015.

**Tableau 7.1 Débits journaliers moyens annuels du réseau routier supérieur**

Route	Localisation et intersection	Total des véhicules					Véhicules lourds				% VL
		Débit journalier moyen annuel (DJMA)					DJMA				
		1996	2000	2005	2010	Var. 00-10	1996	2000	2005	2010	
112	Route 276/ Vallée-Jonction	3 000	3 700	3 900	4100	11 %	420	518	468	492	12 %
	Tring-Jonction/ Route 276	4 300	4 800	5 300	5300	10 %	722	806	689	N/D	13 %

Source : Ministère des Transports du Québec (1996-2010) Direction Chaudière-Appalaches.

En ce qui concerne le camionnage, le MTQ a classé les routes selon 3 catégories, c'est-à-dire les routes permises, les routes restreintes et les routes interdites. Ainsi, les véhicules lourds sont autorisés sans restriction sur la route 112, mais ils sont autorisés avec restrictions sur la portion de la route 276. Pour les routes autorisées au camionnage avec ou sans restrictions, le pourcentage de véhicules lourds représente 12 % et 13 % du total de véhicules circulant sur ces routes, selon les secteurs.

### 7.1.2. TRANSPORT COLLECTIF ET SCOLAIRE

Le transport adapté est assuré par Transport collectif de Beauce, un organisme desservant les MRC Robert-Cliche et Nouvelle-Beauce. Il s'adresse aux personnes ayant un handicap physique ou intellectuel qui doivent se déplacer sur le territoire de ces deux MRC dans le cadre de leur travail, de leurs études, de leurs loisirs ou pour des raisons de santé. Certains points de services sont également desservis à l'extérieur de ces deux MRC pour des fins médicales. Les transports sont assurés par des compagnies de taxi privées. La Municipalité peut d'ailleurs compter sur le service de taxi de la municipalité de Tring-Jonction qui dessert également les territoires de ses municipalités limitrophes. Le transport scolaire est quant à lui effectué par une entreprise locale.

## 7.2. TRANSPORT AÉRIEN



*Aéroport Grondair*

Saint-Frédéric est la seule municipalité de la MRC à pouvoir compter sur un service de transport aérien. Située aux abords de la route 112, la compagnie Grondair offre des services de transport de marchandises ainsi que de transport de passagers partout en Amérique du Nord. Grondair possède une flotte d'une trentaine d'appareils, et ses installations comprennent une piste asphaltée, des entrepôts et hangars et un service d'hébergement.

## 7.3. TRANSPORT FERROVIAIRE

Une partie du chemin de fer appartenant à la division Vallée, servant à relier la ville de Charny à celle de Sherbrooke, parcourt le territoire de la Municipalité de Saint-Frédéric. Celui-ci traverse la route 276 au sud de la route 112.

Les activités liées au transport ferroviaire ont cessé sur le territoire en 2008. La reprise des activités sur ce tronçon n'est toutefois pas écartée, bien qu'elle nécessiterait des investissements importants pour la réfection des infrastructures.

## 7.4. RÉSEAUX RÉCRÉATIFS

### 7.4.1. MOTONEIGE ET QUAD

Reliant les municipalités de Saint-Séverin et Saint-Victor, le sentier régional de motoneige 535 traverse une partie du territoire municipal. On compte également un sentier local, débutant à Tring-Jonction et passant par Saint-Frédéric, pour se diviser ensuite en deux tronçons à Saint-Joseph-de-Beauce, permettant ainsi de bénéficier des sentiers 75 et 55.



*Sentier récréatif*

Les municipalités de Saint-Séverin et Saint-Victor sont également reliées par le sentier régional de Quad 418 dans un axe nord-sud qui traverse la Municipalité de Saint-Frédéric. Un sentier local se détachant du sentier 418 donne également accès au territoire de la MRC des Appalaches (*Plan des affectations du sol*, en annexe).

De plus, quadistes et motoneigistes peuvent profiter de la présence d'une station-

service et d'un restaurant facilement accessibles à Saint-Frédéric.

#### **7.4.2. VÉLO**

La Municipalité de Saint-Frédéric ne possède pas de piste ou de bande cyclable sur son territoire. Les déplacements à vélo se font donc sur les accotements du réseau routier existant. Toutefois, certaines rues de Saint-Frédéric ont été désignées comme faisant partie des circuits secondaires de la Véloroute de la Chaudière, laquelle relie Vallée-Jonction et Saint-Georges. Ce circuit emprunte le rang Saint-Louis jusqu'à Saint-Joseph-de-Beauce ainsi que le 1<sup>er</sup> Rang vers Saint-Séverin à destination de Vallée-Jonction.

La signalisation et la qualité de la chaussée ne sont cependant pas adéquates à tous les endroits pour la pratique du vélo. Le partage de la route entre les vélos et les autres véhicules ne semble toutefois pas problématique à l'intérieur du noyau villageois de Saint-Frédéric.

### **7.5. PRÉVISIONS ET ENJEUX EN MATIÈRE DE TRANSPORT**

Saint-Frédéric jouit d'une bonne desserte en transport. Les routes 112 et 276, permettent un accès facile aux municipalités avoisinantes et aux centres régionaux situés à l'extérieur de la MRC.

#### **7.5.1. ÉTAT DU RÉSEAU ROUTIER ET PROBLÉMATIQUES**

Récemment, une partie de la route 276 a dû être reconstruite suite aux dégâts de l'ouragan Irène en 2011. En effet, le réaménagement de ce tronçon et du pont qui enjambe la rivière des Fermes a été nécessaire suite aux dommages causés par l'ouragan et par les fortes pluies qui l'ont accompagné.

Certaines sections du réseau routier demeurent cependant problématiques en ce qui a trait à la sécurité routière ou à l'efficacité du transport (*Plan des potentiels et contraintes*, en annexe). Située dans une courbe, la jonction de la route 112 et de la route 276 est considérée comme une intersection problématique et est dans une zone propice aux accidents. De plus, la route 112 pose problème quant à son accessibilité, que ce soit par rapport à la prolifération de l'accès, les conflits d'usage entre les camionneurs et les automobilistes et au niveau des contraintes au dépassement. Saint-Frédéric comporte également plusieurs zones de poudrière à partir du périmètre d'urbanisation jusqu'à la route 276 ainsi qu'aux limites qui séparent la municipalité de Tring-Jonction et de Saint-Frédéric.

#### **7.5.2. PRÉVISIONS EN TRANSPORT**

Les infrastructures routières présentement en place, tant les routes municipales que celles relevant du MTQ, devraient être en mesure de supporter l'augmentation prévue de l'achalandage routier. Par conséquent, mis à part les rues locales nécessaires pour le développement résidentiel à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, aucune nouvelle infrastructure routière n'est prévue sur le territoire municipal.

L'offre en services de transport collectif est également adéquate sur le territoire municipal et ses environs, puisqu'elle permet de répondre aux différents besoins de la population. En ce qui a trait au réseau cyclable, des améliorations à la signalisation et à

la qualité de la chaussée sont à prévoir sur les voies désignées circuits secondaires de la Véloroute de la Chaudière.

## **CHAPITRE 8. LES CONTRAINTES À L'UTILISATION DU SOL**

---

Il existe deux types de contraintes à l'utilisation du sol : les contraintes naturelles et les contraintes anthropiques. Par l'identification et l'encadrement de ces contraintes, la Municipalité tend à limiter les impacts et nuisances qu'elles peuvent engendrer.

### **8.1. LES CONTRAINTES NATURELLES**

Les contraintes naturelles sont des contraintes liées à la présence d'éléments ou à des événements environnementaux limitant ou empêchant l'utilisation du sol.

#### **8.1.1. LES RIVES, LE LITTORAL ET LA PLAINE INONDABLE**

Les lacs et cours d'eau sont des milieux sensibles auxquels une attention particulière doit être apportée. Des restrictions concernant les travaux et activités effectués dans les rives, le littoral et la plaine inondable des cours d'eau et en bordure des lacs ont été établies dans la réglementation en urbanisme en vue de préserver la qualité des milieux naturels, en assurer la pérennité et protéger les bâtiments et constructions implantées à proximité.

#### **8.1.2. LES MILIEUX HUMIDES**

Tout comme les lacs et les cours d'eau, les milieux humides sont des secteurs sensibles qui nécessitent une attention particulière. Leur identification au *Plan des affectations du sol* permet ainsi à la Municipalité de les prendre en compte lors de travaux et constructions à proximité afin de protéger ces écosystèmes jouant un rôle essentiel à plusieurs niveaux, pensons notamment à la rétention des sols, la filtration et la rétention des eaux de ruissellement, en plus d'être des habitats importants pour la petite faune, les oiseaux, reptiles et amphibiens.

#### **8.1.3. LES ZONES D'ÉROSION**

Les zones d'érosion sont des secteurs qui présentent des risques d'affaissement ou de décrochement du sol, entraînant des risques pour la sécurité des personnes et des dommages possibles aux bâtiments et infrastructures situés dans ces secteurs sensibles. Des mesures de protection ont donc été édictées afin de réduire ces risques. Les zones à risque d'érosion sur le territoire de la Municipalité de Saint-Frédéric sont identifiées sur le *Plan des potentiels et contraintes*.

### **8.2. LES CONTRAINTES ANTHROPIQUES**

Les contraintes anthropiques sont quant à elle des contraintes liées aux activités humaines et qui peuvent, tout comme les contraintes naturelles limiter l'utilisation du sol ou la pratique de certaines activités à proximité pour des questions de santé ou de sécurité des biens et des personnes.

#### **8.2.1. LE PARC INDUSTRIEL, L'EXTRACTION DES RESSOURCES ET L'ENTREPOSAGE**

Localisé dans le secteur du village, le parc industriel de Saint-Frédéric peut constituer une contrainte à l'utilisation du sol à différents niveaux. De plus, la circulation de

véhicules lourds, les bruits, odeurs et émissions liés à certaines activités industrielles ou aux activités d'extraction des ressources ou d'entreposage sont des éléments dont la Municipalité doit tenir compte lors de sa planification territoriale locale.

Par des normes d'implantation industrielle, et par une délimitation des zones et l'identification d'usages permis, autant à l'intérieur qu'à l'extérieur du parc industriel, la Municipalité s'assure d'éviter ou de réduire considérablement les conflits d'usages et les impacts liés aux activités industrielles du secteur.

### **8.2.2. LES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

La Municipalité compte sur son territoire un ancien dépotoir, maintenant fermé depuis plusieurs années, ainsi qu'un site de traitement des eaux usées municipales, par étangs aérés. Une attention particulière doit donc être apportée à ces secteurs, tout comme certaines normes réglementaires doivent être respectées lors de l'implantation ou l'agrandissement de lieux de disposition de matières résiduelles ou d'entreposage de véhicules hors d'usage ou de matériaux usagés. Ces normes sont édictées au *Règlement de zonage*.

### **8.2.3. LE TRANSPORT AÉRIEN**

La présence de l'aéroport de Saint-Frédéric peut occasionner certaines contraintes à l'utilisation du sol afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes. En effet, les opérations de décollage, d'atterrissage et d'approche dans ce secteur doivent être effectuées en toute sécurité et c'est pourquoi certaines normes sont spécifiées au *Règlement de zonage* afin de limiter la hauteur des nouvelles constructions érigées à proximité de l'aéroport.

### **8.2.4. LES BARRAGES**

Saint-Frédéric possède un petit barrage sur son territoire. Situé sur le site de l'aéroport de Saint-Frédéric, ce barrage est de faible constance. Étant éloigné des secteurs développés de la Municipalité, les risques liés au bris de ce barrage sont peu préoccupant pour la sécurité des biens et des personnes.



## **CHAPITRE 9. LES ZONES À RESTAURER OU PROTÉGER**

---

### **9.1. LA RIVIÈRE DES FERMES**

Le secteur de la rivière des Fermes demeure un endroit sensible, propice aux inondations et à l'érosion. Les dégâts causés par l'ouragan Irène, en 2011, font en effet état du caractère sensible de ce milieu : affaissement de route, élargissement de la rivière et de ses affluents à plusieurs endroits, inondations, bris de constructions et bâtiments et sécurité des personnes compromise. Certaines mesures doivent être mises en place afin d'éviter ou de réduire les impacts liés aux événements de ce genre, pensons notamment à la restriction des usages dans les secteurs sensibles, l'immunisation de certaines constructions, ou la protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

### **9.2. LA PRISE D'EAU MUNICIPALE ET LES AIRES DE PROTECTION**

Les prises d'eau municipales sont des milieux auxquels une attention particulière doit être apportée. Prenant sa source via les eaux souterraines, la prise d'eau municipale de Saint-Frédéric permet d'alimenter tout le village en eau potable.

Les prises d'eau municipales et les aires de protection de ces dernières sont identifiées sur le *Plan des potentiels et des contraintes*, en annexe. La réglementation en urbanisme prévoit des mesures de protection des puits par la limitation des usages permis à proximité afin d'assurer la qualité de l'eau potable distribuée par le réseau d'aqueduc de la Municipalité.

### **9.3. LES CIMETIÈRES DE CARCASSES AUTOMOBILES**

L'entreposage de carcasses automobiles ou autres matériaux récupérés constituent des milieux sensibles aux yeux de la population. L'aspect visuel et les risques de contamination des sols et des eaux sont les principales craintes vis-à-vis ce type de commerce. De plus, ces activités peuvent présenter certains risques au niveau de la sécurité ou des incendies lorsqu'ils sont situés dans des endroits inadéquats.

Ces sites nécessitent donc un encadrement précis afin de limiter les différents risques liés à ces activités d'entreposage. C'est pourquoi la Municipalité entend adopter différentes mesures réglementaires afin d'assurer l'implantation adéquate des activités d'entreposage sur son territoire.

### **9.4. LE PATRIMOINE RELIGIEUX**

Différents bâtiments et éléments liés au patrimoine religieux constituent le cœur du village de Saint-Frédéric. L'église, l'ancien couvent, le presbytère et le cimetière, forment donc un ensemble patrimonial important à protéger. L'identification de ces éléments historiques et la délimitation des zones et des usages et constructions autorisés à proximité permettront à la Municipalité de mettre en valeur son patrimoine, et de

préserver l'harmonisation du secteur.

## **CHAPITRE 10. DISPOSITIONS FINALES**

---

### **10.1. ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur et ne peut être modifié ou abrogé que par règlement, conformément aux dispositions de la Loi.

Adopté à Saint-Frédéric, ce 1<sup>er</sup> jour de juin 2015.

---

M. Henri Gagné, maire

---

Mme Cathy Poulin, directrice générale et secrétaire-trésorière